



Mobilité,
clé de la réussite
professionnelle

Guide pour la mise en œuvre
de la mobilité franco-allemande
dans la voie professionnelle

Robert Bosch **Stiftung**

Mobilité, clé de la réussite professionnelle

**Guide pour la mise en œuvre de la mobilité
franco-allemande dans la voie professionnelle**

Préface	4
La mobilité, clé de la réussite professionnelle ! Pourquoi ? Comment ?	6
Chapitre 1 – Les systèmes éducatifs français et allemand	8
1.1 Système éducatif français	12
1.1.1 Fonctionnement et structure	12
1.1.2 Différentes voies de formation	14
1.1.3 Formation professionnelle et diplômes	16
1.1.3.1 Formation sous statut scolaire	18
1.1.3.2 Formation en alternance (apprentissage)	19
1.1.3.3 Rénovation de la voie professionnelle	19
1.2 Système éducatif allemand	21
1.2.1 Fonctionnement et structure	21
1.2.2 Différentes voies de formation	23
1.2.3 Formation professionnelle et diplômes	25
1.2.3.1 Formation en alternance (le système dual)	26
1.2.3.2 Formation à temps plein sous statut scolaire	27
1.2.3.3 Rénovation de la voie professionnelle	29
1.3 Évolution des deux systèmes	30
1.3.1 En France	30
1.3.2 En Allemagne	32
Chapitre 2 – La dimension européenne dans le domaine éducatif	34
2.1 Contexte franco-allemand	36
2.1.1 Office franco-allemand pour la Jeunesse	37
2.1.2 Commission franco-allemande d'experts pour la voie professionnelle	38
2.1.3 Secrétariat franco-allemand	39
2.2 Contexte européen	40
2.2.1 Diplômes européens	40
2.2.2 Cadre européen de certification	41
2.2.3 Programmes européens de subvention	42
2.2.4 Certificat européen Europass Mobilité	42
2.3 Intégration de la dimension européenne dans la formation	44
2.3.1 Enseignement des langues et certification en France	44
2.3.2 Enseignement des langues et certification en Allemagne	47

Chapitre 3 – La réussite du projet de mobilité	48
3.1 Exemples de thèmes et témoignages	50
3.1.1 Thèmes de projets de groupes scolaires	50
3.1.2 Témoignages à l'issue d'une mobilité en entreprise	50
3.2 La mise en œuvre du projet de mobilité	53
3.2.1 Analyse de la situation	54
3.2.1.1 Implication des acteurs: leur plus-value	55
3.2.1.2 Prise en compte des aspects règlementaires	57
3.2.2 Montage du projet	58
3.2.2.1 Recherche du partenaire	58
3.2.2.2 Formalisation du projet pédagogique	59
3.2.2.3 Financement	59
3.2.2.4 Formation à la mobilité pour les enseignants	60
3.2.2.5 Préparation du séjour	62
3.2.3 Évaluation du projet	62
3.2.4 Certification et attestation du séjour à l'étranger	63
3.2.5 Communication	63
3.3 La voie professionnelle: plate-forme d'expériences franco-allemandes	65
3.3.1 Partenariats et réseaux	66
3.3.2 Dispositifs franco-allemands dans la voie professionnelle	68
3.3.2.1 Double certification	68
3.3.2.2 Certificat Europlus	69
3.3.2.3 Apprentissage transfrontalier	69
3.3.2.4 Modules de formation franco-allemands	69
Fiches ressources:	72
Fiche 1: Attestation Europro et section européenne	73
Fiche 2: Comment trouver un partenaire pour un projet d'échange de classe?	75
Fiche 3: Comment trouver un partenaire pour un projet de mobilité en entreprise?	76
Fiche 4: Comment financer un projet d'échange de classe?	77
Fiche 5: Comment financer un projet de mobilité en entreprise?	78
Fiche 6: Check-list pour la période de formation en entreprise pour l'élève français	80
Fiche 7: Check-list pour la période de formation en entreprise pour l'apprenti français	81
Glossaire	84
Lectures et sites intéressants	87
Les auteurs	90
Mentions légales	96

Préface

Chers lecteurs,

La mobilité est un sésame qui peut ouvrir de nombreuses portes. Séjourner à l'étranger permet d'élargir ses connaissances linguistiques, de nouer des liens au-delà des frontières, de découvrir de nouvelles méthodes de travail et d'acquérir des compétences interculturelles. Une expérience à l'étranger est un véritable atout sur le marché du travail et constitue toujours un enrichissement personnel.

Mais ces bénéfices vont plus loin encore : la mobilité joue un rôle clé pour l'entente entre les peuples. Quiconque a vécu dans un autre pays, découvert ses habitants et leur culture, fait l'expérience de ses multiples facettes ne se laisse plus prendre au piège des clichés et des préjugés.

Depuis sa création, la Robert Bosch Stiftung œuvre en faveur de l'entente entre les peuples. En 1973, la Fondation instaura le pôle Relations franco-allemandes et en fit ainsi le premier pilier de son action internationale. Déjà dans les années 1920 et 1930, le mécène Robert Bosch s'était engagé pour la réconciliation entre la France et l'Allemagne et avait tenté de promouvoir l'idée d'une coopération franco-allemande auprès de la sphère politique. Cet engagement a valu à Robert Bosch de faire figure d'exception parmi les industriels allemands de l'époque.

Au sein du pôle franco-allemand, nous proposons depuis de nombreuses années notre soutien aux jeunes en formation professionnelle. En Allemagne, seulement 2 % des élèves de lycées professionnels et des apprentis réalisent une partie de leur formation à l'étranger (contre 26 % des étudiants). Pourtant il ne manque ni de possibilités de soutien financier ni de responsables engagés, pas plus que de volonté politique : la nouvelle loi de la formation professionnelle adoptée en Allemagne en 2005 autorise tous les jeunes de la voie professionnelle à passer jusqu'à un quart de la durée de leur formation à l'étranger.

La plupart du temps, c'est l'organisation du stage qui fait obstacle, car il existe de nombreuses incertitudes concernant le fonctionnement du système d'enseignement professionnel dans le pays d'accueil, la recherche d'une entreprise adéquate, la préparation du stage et la reconnaissance des certificats d'apprentissage délivrés à la fin.

Ce manuel a vocation à apporter des réponses à ces questions et à encourager tous ceux qui souhaitent renforcer la mobilité entre la France et l'Allemagne dans le domaine de la formation professionnelle, c'est-à-dire les responsables des établissements d'enseignement, des entreprises, des chambres professionnelles, des communes, des administrations départementales et régionales, et bien sûr les jeunes eux-mêmes.

Nous vous souhaitons pleine réussite dans vos projets d'échanges !

Dieter Berg
Président

La mobilité, clé de la réussite professionnelle ! Pourquoi ? Comment ?

Les programmes de formation et d'éducation proposés par les institutions et organisations européennes sont centrés sur la mobilité. Être « mobile » semble correspondre à une nécessité et à une garantie de succès professionnel. Mais quel sens donner à la mobilité ?

La mobilité peut se décliner à différents niveaux :

- :: au niveau **personnel** : ouverture d'esprit, imagination, créativité, capacité à tirer profit de nouvelles idées ;
- :: au niveau **professionnel** : capacité à intégrer et à développer de nouvelles compétences professionnelles (démarches, méthodes, processus, façon de travailler ...) ;
- :: au niveau **géographique** : capacité à s'intégrer dans un nouvel environnement, à pratiquer d'autres langues afin de s'imprégner d'autres cultures.

L'évolution technologique et scientifique ainsi que la mondialisation bouleversent le rapport à l'éducation et à la formation qui ne se limitent plus à la période initiale de la vie : on apprend, au contraire, tout au long de la vie. En effet, l'individu est amené à changer de métier, à s'adapter aux mutations rapides de son environnement local, national et international... bref, à être mobile professionnellement.

La société du XXI^e siècle, dite « société de la connaissance », est synonyme de mobilité, d'autonomie, d'initiative et de créativité. C'est pourquoi la Commission Européenne et les États membres de l'Union européenne ont renforcé leur coopération politique par la mise en place de programmes de travail. Le dernier, « Éducation et formation 2020 », adopté en mai 2009, s'oriente vers 4 axes stratégiques :

- :: faire en sorte que l'éducation et la formation tout au long de la vie ainsi que la mobilité deviennent des réalités ;
- :: améliorer la qualité et l'efficacité des systèmes d'éducation et de formation ;
- :: promouvoir l'égalité, la cohésion sociale et la citoyenneté active ;
- :: mettre en valeur la créativité et l'innovation, en particulier l'entrepreneuriat, et ce à tous les niveaux d'enseignement.

Ces objectifs induisent auprès des citoyens européens le développement de compétences constamment ajustées, renouvelées pour leur permettre d'affronter efficacement les défis posés par l'évolution des technologies, l'internationalisation croissante et les changements démographiques. Il s'agit d'encourager des démarches visant à favoriser la mobilité.

Cependant, il faut reconnaître que l'aptitude à la mobilité n'est pas évidente. Tout comme l'autonomie, elle n'est pas innée et doit faire l'objet d'un véritable apprentissage de l'« autre » et de son environnement sociologique, scolaire et professionnel.

Cet ouvrage propose des orientations, des conseils aux équipes éducatives et pédagogiques françaises et allemandes de la voie professionnelle ainsi qu'aux responsables de chambres consulaires des deux pays, soucieux d'accompagner l'élève ou l'apprenti dans un projet de mobilité individuelle ou de groupe.

Les deux premiers chapitres du manuel vous permettent de découvrir et d'appréhender :

- :: les systèmes éducatifs français et allemand et, plus particulièrement, la voie professionnelle tout en mettant en lumière leur évolution récente ;
- :: la dimension européenne dans le domaine éducatif : les deux systèmes, pionniers en matière de coopération éducative au niveau européen, prennent en compte l'ouverture internationale et les directives européennes pour évoluer ensemble. Ils soulignent un engagement en faveur de l'apprentissage de la langue du partenaire et la nécessité d'immersion dans le pays voisin.

Ainsi, vous disposerez des éléments de base pour élaborer plus aisément un projet de mobilité et en assurer le succès.

Le chapitre 3 : « La réussite du projet de mobilité » est axé sur la phase organisationnelle du projet mis en œuvre dans la voie professionnelle. Nous espérons que les exemples de projets de mobilité et de coopération vous donneront envie d'entrer dans cette dynamique.

Des fiches ressources apportent des aides et des compléments d'information sur :

- :: l'attestation « Europro » et la section européenne ;
- :: la recherche d'un partenaire pour un projet d'échange de classe ;
- :: la recherche de partenaires pour un projet de mobilité en entreprise ;
- :: le financement d'un projet d'échange de classe ;
- :: le financement d'un projet individuel de mobilité en entreprise ;
- :: les check-lists pour la période de formation en entreprise pour l'élève et l'apprenti français.

Afin d'approfondir certains aspects, vous pourrez vous référer au « coin lecture » qui recense des ouvrages et des sites internet.

Cet ouvrage est un guide d'information mais également de bonnes pratiques pour tous les acteurs de la voie professionnelle qui souhaitent s'engager dans la mobilité franco-allemande. Nous les encourageons fortement à entrer dans cette démarche et souhaitons vivement que leurs futurs projets soient couronnés de succès.

Chapitre 1

Les systèmes éducatifs français et allemand

En Europe, les sociétés de production, de commercialisation et de services s'inscrivent dans une dynamique de développement de stratégies similaires afin de relever le défi de la mondialisation et d'être plus compétitives. Les modes de fonctionnement des sociétés française et allemande se rapprochent donc de plus en plus ; ce qui conduit à une grande convergence entre les deux pays. Cependant, l'école reste fortement marquée par des traditions nationales et culturelles. Il convient d'en tenir compte sur le plan de la mobilité et de sa promotion auprès des différents acteurs et partenaires.

Dans ce chapitre, nous allons vous présenter de façon synthétique et comparative les deux systèmes. Ces présentations, assorties de quelques généralités et de précisions, concernent les parcours de formation et leurs spécificités liées au système français centralisé et au système fédéral allemand. Ainsi, vous disposerez des éléments nécessaires pour effectuer le choix pertinent d'un établissement partenaire assurant une formation équivalente selon le profil des jeunes. À l'évidence, une bonne connaissance du système scolaire du pays voisin facilite la mise en place de projets de mobilité.

Approche des systèmes éducatifs français et allemand

Précisons d'entrée qu'en France, l'instruction est obligatoire pour les enfants âgés de 6 à 16 ans révolus. En Allemagne, les jeunes sont scolarisés à l'âge de 6 ans. Ils fréquentent, pendant neuf ans ou dix ans, en fonction des Länder, une école à temps plein. À cela s'ajoute une scolarisation obligatoire jusqu'à l'âge de 18 ans qui se déroule dans la voie professionnelle (sous statut scolaire ou en alternance).



Cette présentation simplifiée permet de situer les âges des jeunes pour chaque cycle de formation et les paliers d'orientation en France et en Allemagne.

Comparaison des deux systèmes éducatifs

FRANCE					ALLEMAGNE										
Âge	Filières			Classe	Âge	Filières			Classe						
17	Lycée général	Lycée technologique	Lycée professionnel	Terminale	18	Hauptschule	Realschule	Gymnasium	Gesamtschule	Abitur	Abitur	(13)			
16				1ère	17					Abitur	12				
15				2nde	16						11				
Orientation					15									10	
14	Collège			3e	14									9	
13				4e	13										8
12				5e	12										7
11				6e	11										6
10				CM2	10										5
Orientation					9					Grundsichule				4	
9	École primaire			CM1	9									3	
8				CE2	8										2
7				CE1	7										1
6				CP	6										
5	École maternelle				5					Kindergarten					
4					4										
3					3										

Source: d'après www.education.gouv.fr

Observations

EN FRANCE	EN ALLEMAGNE
<p>Le collège, créé en 1975, regroupe tous les élèves de 11 à 15 ans.</p> <p>À l'issue de ce cycle, les élèves se présentent au diplôme national du brevet ou au certificat de formation générale (CFG) pour les jeunes en section d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA).</p> <p>Certains jeunes en difficulté seront intégrés dans des dispositifs particuliers :</p> <ul style="list-style-type: none"> :: SEGPA ; :: quatrième en alternance ; :: troisième d'insertion : un enseignement adapté, avec des connaissances générales permettant de découvrir différents champs professionnels pour une orientation active et réfléchie dans une filière spécifique. <p>Après le collège, les jeunes ont la possibilité de s'orienter vers le lycée général, le lycée technologique ou le lycée professionnel.</p>	<p>La scolarisation dans l'une ou l'autre des structures après la <i>Grundschule</i> (école primaire) prédétermine l'orientation future dans la voie professionnelle, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> :: les élèves de la <i>Hauptschule</i> visent plutôt une scolarité courte suivie d'un apprentissage dans la filière des métiers de l'artisanat ; :: les jeunes scolarisés dans la <i>Realschule</i> intègrent le <i>Gymnasium</i> ou s'orientent vers une formation professionnelle dans les filières tertiaires, sociales ou médicales. <p>Remarques :</p> <ul style="list-style-type: none"> :: l'orientation se fait à l'âge de 10 ans. :: il n'y a pas d'équivalent du collège unique. Par contre, on distingue entre <i>Sekundarstufe I</i> (jusqu'à la dixième année de scolarité) et <i>Sekundarstufe II</i> (correspond aux trois années de lycée). <p>La majorité des jeunes qui fréquentent le <i>Gymnasium</i> s'orientent après le baccalauréat vers l'université. Cependant, une certaine proportion se dirige vers les formations professionnelles (par exemple, le secteur bancaire).</p> <p>Un système de passerelles existe entre la <i>Hauptschule</i> et la <i>Realschule</i>.</p>

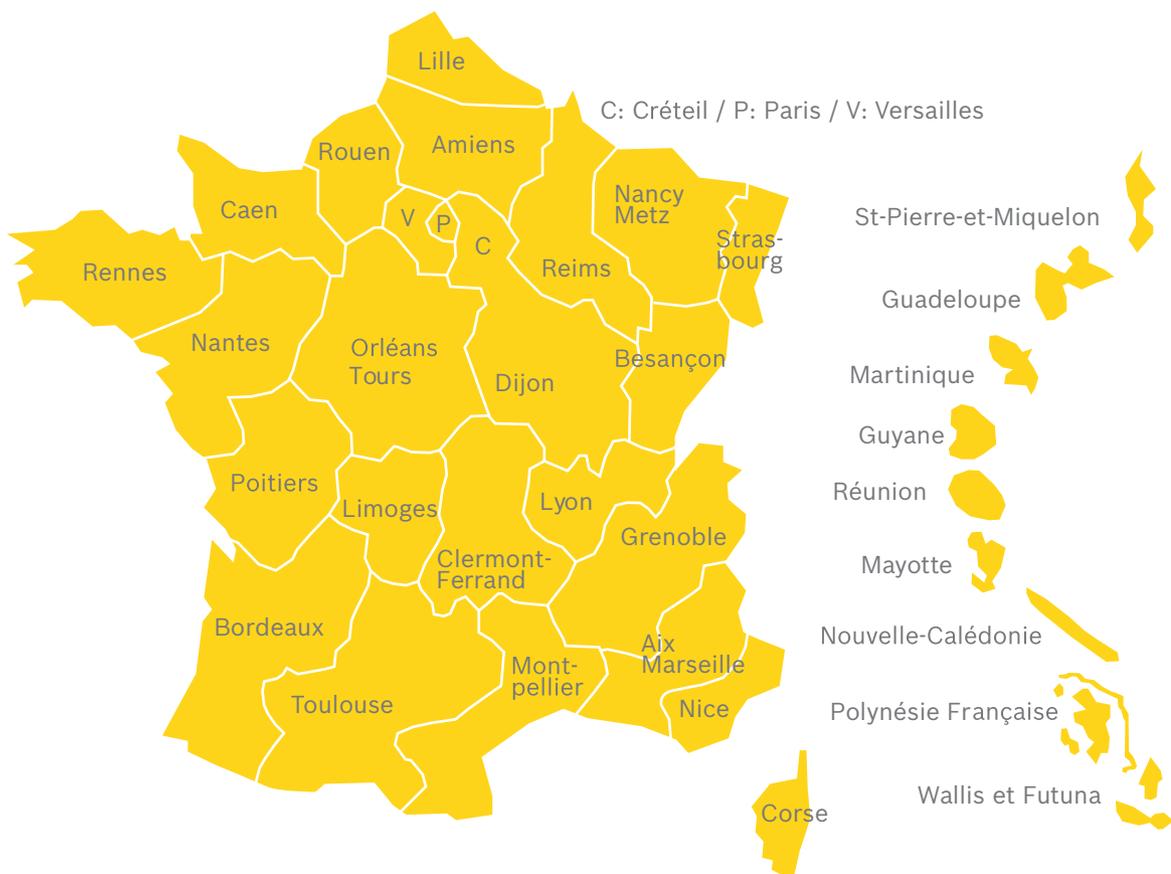
1.1 Système éducatif français

1.1.1 Fonctionnement et structure

Au niveau national, le ministère de l'Éducation nationale a en charge la politique éducative. Il définit les priorités et assure sa mise en œuvre afin de garantir le bon fonctionnement du service public et la cohérence des enseignements. Il s'agit d'un système centralisé. De ce fait, le ministère gère :

- :: les cursus, les contenus, les programmes et les certifications. Élèves et apprentis subissent les mêmes épreuves;
- :: les ressources humaines à travers l'organisation des concours nationaux en fixant le nombre de postes ouverts.

La France est divisée en 33 académies¹.



Source: www.education.gouv.fr

¹ Certaines académies se recoupent avec les régions, ainsi l'académie de Nancy-Metz correspond à la région Lorraine, celle de Bordeaux correspond à la région Aquitaine alors que la région Provence-Alpes-Côte d'Azur recouvre 2 académies : Nice et Aix-Marseille.

L'administration centrale du ministère est représentée dans chaque académie et chaque département :

Au niveau académique	Le recteur est responsable de la totalité du service public de l'Éducation nationale dans l'académie. Il décline les objectifs nationaux en tenant compte des spécificités locales, socio-économiques et culturelles et établit un projet d'académie sur lequel les chefs d'établissement prennent appui pour l'élaboration du projet d'établissement.
Au niveau départemental	Les inspections académiques sont dirigées par un inspecteur d'académie-directeur des services départementaux de l'Éducation nationale (IA-DSDEN), qui représente le recteur au niveau départemental. Ses champs de compétences s'étendent aux écoles maternelles, élémentaires et aux collèges.

Les corps d'inspection interviennent dans le cadre du pilotage pédagogique académique. Ces cadres supérieurs sont répartis en deux corps :

- :: les inspecteurs du 1er degré ont la responsabilité d'une circonscription sous l'autorité de l'inspecteur d'académie. Ils interviennent dans les écoles maternelles et élémentaires.
- :: le corps d'inspection du second degré est composé :
 - .. des inspecteurs académiques-inspecteurs pédagogiques régionaux (IA-IPR) qui interviennent dans les collèges, les lycées généraux et technologiques ;
 - .. des inspecteurs de l'Éducation nationale enseignement général et technique (IEN ET-EG) qui interviennent dans les lycées professionnels et les centres de formation pour apprentis.

Les missions des inspecteurs du second degré, conseillers du recteur, consistent à :

- :: assurer la mise en œuvre de la politique éducative dans les classes et les établissements scolaires ;
- :: évaluer les enseignements et les établissements ;
- :: inspecter et conseiller les personnels enseignants placés sous leur autorité ;
- :: participer à la gestion des carrières de ces personnels ;
- :: concevoir, conduire ou évaluer le dispositif de formation continue des personnels enseignants et d'éducation ;
- :: conseiller les chefs d'établissement à la demande du recteur ;
- :: contribuer aux travaux de groupes d'experts.


Remarque

Les inspecteurs sont les référents des équipes pédagogiques et éducatives. Ils peuvent apporter leur expertise aux équipes pour l'élaboration pédagogique du projet de mobilité.

Quant aux questions d'ordres partenarial et financier, la délégation aux relations européennes et internationales et à la coopération (DAREIC) est à même de fournir des éléments de réponse aux établissements.

Les inspecteurs travaillent, en général, en étroite collaboration avec ce service pour des projets de mobilité, de formation de professeurs et de placement de jeunes à l'étranger.

Le système centralisé français a connu des modifications considérables au cours des vingt dernières années. La succession des lois de décentralisation de 1982, de 1983 puis de 1995 a conféré aux régions un rôle accru dans la politique éducative.

Les régions, les départements et les communes représentent les collectivités territoriales.

:: Les régions sont chargées notamment de la construction, de la maintenance et de l'équipement des lycées généraux, technologiques et professionnels et du financement d'une partie des universités. Les régions ont la responsabilité des plans régionaux de formation professionnelle d'adultes, notamment pour la qualification des demandeurs d'emploi et des formations initiales en apprentissage. Elles participent à la réflexion sur l'évolution des formations professionnelles. Elles établissent le plan régional de formation (PRDF) en participant conjointement avec les rectorats aux décisions d'ouverture et de fermeture des formations selon le maillage territorial étudié.

:: Les départements assurent le financement des collèges.

:: Les communes interviennent au niveau des écoles élémentaires.

1.1.2 Différentes voies de formation

Après le collège, en fin de troisième, les jeunes se dirigent, en fonction de leurs vœux et/ou de leurs potentialités, vers la voie générale, technologique ou professionnelle. L'objectif est une formation diplômante visant la poursuite d'études ou l'insertion professionnelle. Il s'agit d'éviter les ruptures scolaires. Néanmoins, en cas de repérage de jeunes en difficulté, le système prévoit une réorientation par la mise en place de parcours adaptés et de passerelles.

Exemple

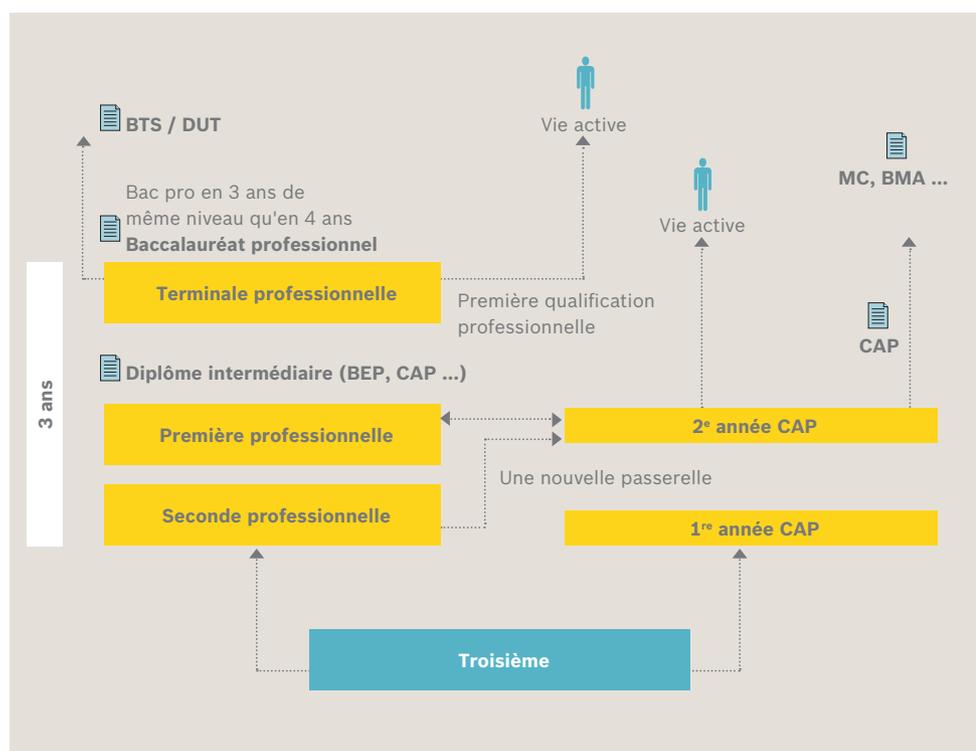
Exemples :

- :: un jeune de seconde générale ou technologique peut intégrer la classe de première baccalauréat professionnel. Cette procédure nécessite la réalisation d'un positionnement effectué par les équipes pédagogiques et validé par le corps d'inspection;
- :: un jeune de seconde professionnelle baccalauréat professionnel en 3 ans peut être réorienté en classe de certificat d'aptitude professionnelle (CAP).

Ce système de passerelles existe également dans le sens inverse, à savoir :

- :: un jeune issu de 2^e année CAP peut intégrer une classe de première baccalauréat professionnel en 3 ans.

Différentes voies de formation post troisième



Source: www.education.gouv.fr

1.1.3 Formation professionnelle et diplômes

Les diplômes sont enregistrés par l'État au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP). Il leur est attribué un niveau gradué de V à I. La voie professionnelle regroupe l'ensemble des formations qui conduisent à une qualification visant l'obtention d'un diplôme et l'insertion dans le milieu économique :

- :: Niveau V : CAP, brevet d'études professionnelles (BEP), mention complémentaire (MC);
- :: Niveau IV : baccalauréat professionnel, brevet professionnel (BP), MC ;
- :: Niveau III : brevet de technicien supérieur (BTS), diplôme universitaire technologique (DUT);
- :: Niveaux II et I : licence professionnelle, masters et diplômes correspondant aux grandes écoles.

L'enseignement professionnel travaille en permanence en étroite collaboration avec les branches professionnelles, directement associées à l'élaboration des diplômes en vue de :

- :: les rénover;
- :: les actualiser;
- :: les créer ou les supprimer selon l'évolution des métiers.

À cet effet, des commissions professionnelles consultatives (CPC), composées à part égale d'experts de l'Éducation nationale, d'employeurs et de salariés de la branche concernée, se réunissent pour :

- :: rédiger les référentiels d'activités professionnelles, définis d'après les fonctions et les tâches, à partir d'enquêtes menées auprès des représentants du monde économique;
- :: élaborer les référentiels de certification de diplôme définis en termes de capacités, de compétences et de savoirs ou connaissances que le jeune doit maîtriser en vue de répondre aux besoins des entreprises.

Remarque



Vous constatez la présence et la très forte implication des branches professionnelles dans l'élaboration des diplômes.

Ces diplômes peuvent être préparés en :

- :: formation initiale sous statut scolaire ⇒ lycée professionnel;
- :: formation initiale sous statut d'apprentissage (correspond au système dual)
 - ⇒ centre de formation pour apprentis;
- :: formation continue (adultes) ⇒ organisme de formation;
- :: formation tout au long de la vie par le biais de la validation des acquis de l'expérience (VAE).


 Remarque

Dans ce manuel, nous nous concentrons sur la mobilité des jeunes en formation professionnelle de niveaux V et IV.

Niveau V	<p>Le certificat d'aptitude professionnelle (CAP)</p> <p>Il se prépare en deux ans après la troisième et donne une qualification d'ouvrier ou d'employé qualifié dans un métier déterminé. Il existe plus de 210 spécialités de CAP, dans les secteurs industriels, commerciaux et des services. Un jeune ayant obtenu un CAP a la possibilité de suivre une année supplémentaire en préparant une mention complémentaire (MC). De plus, le titulaire du CAP peut exceptionnellement, en fonction de ses résultats, poursuivre la formation en baccalauréat professionnel.</p>
	<p>Le brevet d'études professionnelles (BEP)</p> <p>Le diplôme du BEP a été rénové et sa préparation est dorénavant intégrée au parcours en trois ans du baccalauréat professionnel. Le domaine de compétences du BEP est plus large que celui du CAP, ce qui offre de plus grandes possibilités d'adaptation et d'évolution. Ce diplôme permet la poursuite d'études, notamment vers le baccalauréat professionnel ou le baccalauréat technologique.</p>
Niveau IV	<p>Le baccalauréat professionnel (BAC PRO)</p> <p>Ce diplôme atteste l'aptitude de son titulaire à exercer une activité professionnelle hautement qualifiée. La durée de référence de la formation est, depuis la rénovation de la voie professionnelle, portée à 3 ans. Si l'insertion professionnelle reste l'objectif prioritaire des élèves de baccalauréat professionnel, la poursuite d'études en BTS et en DUT tend à se développer. Un jeune ayant obtenu un diplôme de niveau IV a la possibilité de préparer une mention complémentaire.</p>
	<p>Le brevet professionnel (BP)</p> <p>Ce diplôme atteste l'acquisition d'une haute qualification dans l'exercice d'une activité professionnelle définie. Il est préparé :</p> <ul style="list-style-type: none"> :: par la voie de la formation professionnelle continue pour des adultes déjà engagés dans la vie professionnelle ; :: par la voie de l'apprentissage dans des centres de formation d'apprentis (CFA) publics ou privés ou des sections d'apprentissage (SA) pour des jeunes titulaires d'un diplôme ou titre de niveau V.

1.1.3.1 Formation sous statut scolaire

Deux lieux de formation existent : en lycée professionnel et en entreprise.

En lycée sont dispensés

- :: un enseignement général en français, mathématiques, sciences, arts, éducation physique et sportive, langues étrangères, à savoir : une langue pour le secteur industriel et deux langues obligatoires pour le secteur tertiaire et des services;
- :: un enseignement professionnel centré sur le métier et en relation avec l'entreprise. Il s'agit de faire acquérir les savoirs associés aux savoir-faire et savoir-être.

S'y ajoutent

- :: la pédagogie de projets : activités pluridisciplinaires, préparation à la citoyenneté européenne, projet de mobilité, préparation à la section européenne et à l'attestation Europro² pour le séjour à l'étranger;
- :: l'accompagnement personnalisé, dispositif de soutien, de remédiation et de consolidation, prévu dans les sections de baccalauréat professionnel en 3 ans.

Les périodes en entreprise ou en milieu professionnel sont obligatoires et font partie intégrante de la formation. Elles confrontent le jeune :

- :: à la mise en œuvre des connaissances et savoir-faire transmis au lycée professionnel;
- :: à l'acquisition de nouvelles compétences;
- :: au développement de l'autonomie et à la responsabilisation.

Leur durée varie en fonction du diplôme préparé

- :: pour le CAP : 14 semaines sur les deux années de formation;
- :: pour le BEP : 4 à 8 semaines en fonction de la filière;
- :: pour le baccalauréat professionnel en 2 ans : 16 à 18 semaines; en 3 ans : 22 semaines.

Une convention s'impose pour cette formation entre l'établissement scolaire et l'entreprise d'accueil, conformément aux dispositions en vigueur (note de service n° 96-241 du 15 octobre 1996 - BOEN n° 38 du 24 octobre 1996).

Remarque



Pendant la formation en entreprise, le jeune détient le statut scolaire et non celui de salarié. Il reste sous la responsabilité de l'établissement scolaire. L'équipe pédagogique effectue plusieurs visites au cours de cette période.

Des grilles réglementaires, nationales et spécifiques à chaque diplôme, permettent d'évaluer les compétences mises en œuvre en fonction des activités et objectifs négociés en amont entre le professeur et le tuteur en entreprise. Cette négociation préalable instaure un dialogue entre l'enseignant et le tuteur, qu'il s'agisse d'une entreprise française ou allemande.


 Remarque

Quand ces périodes s'effectuent en pays germanophone, il s'agit d'utiliser les grilles officielles traduites. Elles sont disponibles sur certains sites académiques.

La convention de stage en allemand est mise en ligne :

<ftp://trf.education.gouv.fr/pub/edutel/bo/2003/44/allemand.pdf>

1.1.3.2 Formation en alternance (apprentissage)

Elle est régie par une convention entre les régions, les organismes professionnels et les chambres consulaires (chambres de commerce et d'industrie, de métiers ou d'agriculture). La formation pratique de l'apprenti se fait principalement dans l'entreprise, la formation théorique (générale et technologique) est assurée par le CFA. Certains centres de formation pour apprentis (CFA) sont adossés à des lycées publics, d'autres sont à gestion autonome.

Temps de formation au CFA

Il correspond à un minimum de 430 h par an pour les CAP et de 1 850 h pour les baccalauréats professionnels.

La formation alterne entre périodes en entreprise et en centre de formation selon des rythmes propres aux métiers. Cette alternance peut être :

:: longue : 1 semaine sur 2 ou 3, ou 2 semaines sur 4 au CFA ;

:: courte : 1 ½ ou 2 ½ journées par semaine ou 3 jours tous les 15 jours au CFA.

Statut de l'apprenti et rémunération

L'apprenti, âgé de 16 à 25 ans, a un statut de salarié ; le temps passé au CFA est considéré comme temps de travail. Il perçoit une rémunération égale à un pourcentage du SMIC³, dont le taux varie en fonction de l'âge et de l'ancienneté dans le contrat. Il a les mêmes droits et est soumis aux mêmes obligations que tout autre employé.

1.1.3.3 Rénovation de la voie professionnelle

Depuis 2007, le ministère de l'Éducation nationale a engagé la rénovation de la voie professionnelle afin d'intégrer dans l'éventail des formations le baccalauréat professionnel en trois ans après la troisième.

Cette rénovation vise à :

:: favoriser l'élévation du niveau de qualification des jeunes de la voie professionnelle pour répondre aux perspectives de développement économique et aux ambitions de notre pays et de l'Europe. Le baccalauréat professionnel en 3 ans, pour sa part, doit contribuer à ce que 80 % d'une même classe d'âge atteignent un niveau IV en 2013 ;

:: assurer une égale dignité à la voie professionnelle en l'alignant sur les cursus des voies générale et technologique ;

:: diminuer le nombre de jeunes sortant du système scolaire sans qualification ;

:: faciliter les passerelles entre l'enseignement professionnel, l'enseignement technologique et, éventuellement, l'enseignement général selon le projet personnel du jeune.

3 SMIC : Salaire minimum interprofessionnel de croissance

Cette rénovation entraîne une modification de la carte de formation :

- :: l'abandon du parcours BEP/BAC PRO en 2 ans au profit du déploiement du baccalauréat professionnel en 3 ans après la troisième ;
- :: le BEP devient une certification intermédiaire de niveau V. Cette certification peut être présentée lors du cursus en 3 ans de baccalauréat professionnel ;
- :: le CAP reste une voie de formation et d'insertion professionnelle.

1.2 Système éducatif allemand

1.2.1 Fonctionnement et structure

Depuis la réunification en 1990, la République fédérale d'Allemagne compte 16 Länder. L'Allemagne n'étant pas un État centralisé, mais fédéral, chaque Land est en charge du système éducatif et des affaires culturelles.

Cependant, afin de garantir un système éducatif équitable et une cohérence entre les Länder, ces derniers coopèrent au sein de la conférence permanente des ministres de l'Éducation⁴. En 2001, la conférence permanente a élaboré des *Standards*⁵ qui constituent un cadre de référence pour l'enseignement primaire et secondaire afin de garantir la même qualité d'enseignement dans tous les Länder. Ils sont progressivement mis en œuvre dans les Länder.

Les Länder



4 Ständige Konferenz der Kultusminister der Länder in der Bundesrepublik Deutschland – conférence permanente des ministres de l'Éducation et des Affaires culturelles

5 Compétences, capacités et connaissances communes à acquérir

Au niveau du Land, la politique éducative est gérée par le *Kultusministerium* qui définit les priorités et assure leur mise en œuvre. Le ministre du Land est responsable de l'organisation structurelle des écoles, de l'élaboration des programmes scolaires, de la gestion des professeurs et de leur formation initiale et continue.

Au sein de chaque Land, la supervision et l'administration de l'enseignement général et professionnel est structurée sur un, deux, voire trois niveaux, en fonction de sa taille :

Dans les villes-États ou les petits Länder tels que Brême, Hambourg, Berlin et la Sarre, l'ensemble de l'administration scolaire se situe au niveau des Kultusministerien.

Dans la plupart des Länder, les instances éducatives se situent à deux niveaux :

- :: les *Schulämter*⁶, au niveau des *Kreise, Städte, Gemeinden*. Ils sont les interlocuteurs des écoles primaires, des *Hauptschulen* et des écoles spécialisées (*Sonderschulen*);
- :: les *Kultusministerien* qui gèrent les autres types d'établissement scolaire, y compris ceux de la voie professionnelle.

Seuls trois grands Länder, à savoir le Bade-Wurtemberg, la Bavière et la Rhénanie-du-Nord-Westphalie, sont dotés de *Regierungspräsidien* ou *Bezirksregierungen*, dont le nombre varie en fonction du nombre de *Bezirke*. Il s'agit d'instances administratives qui englobent les services de tous les ministères du Land. Un service spécifique, placé sous la compétence du ministère de l'Éducation, est compétent pour les questions relatives à la scolarité. Dans ce cas de figure, les *Gymnasien*, les établissements de la voie professionnelle, les écoles spécialisées dotées d'un internat ainsi que la plupart des *Realschulen* dépendent soit du *Kultusministerium* directement, soit du *Regierungspräsidium*. Les autres types d'établissement sont du ressort des *Schulämter*.

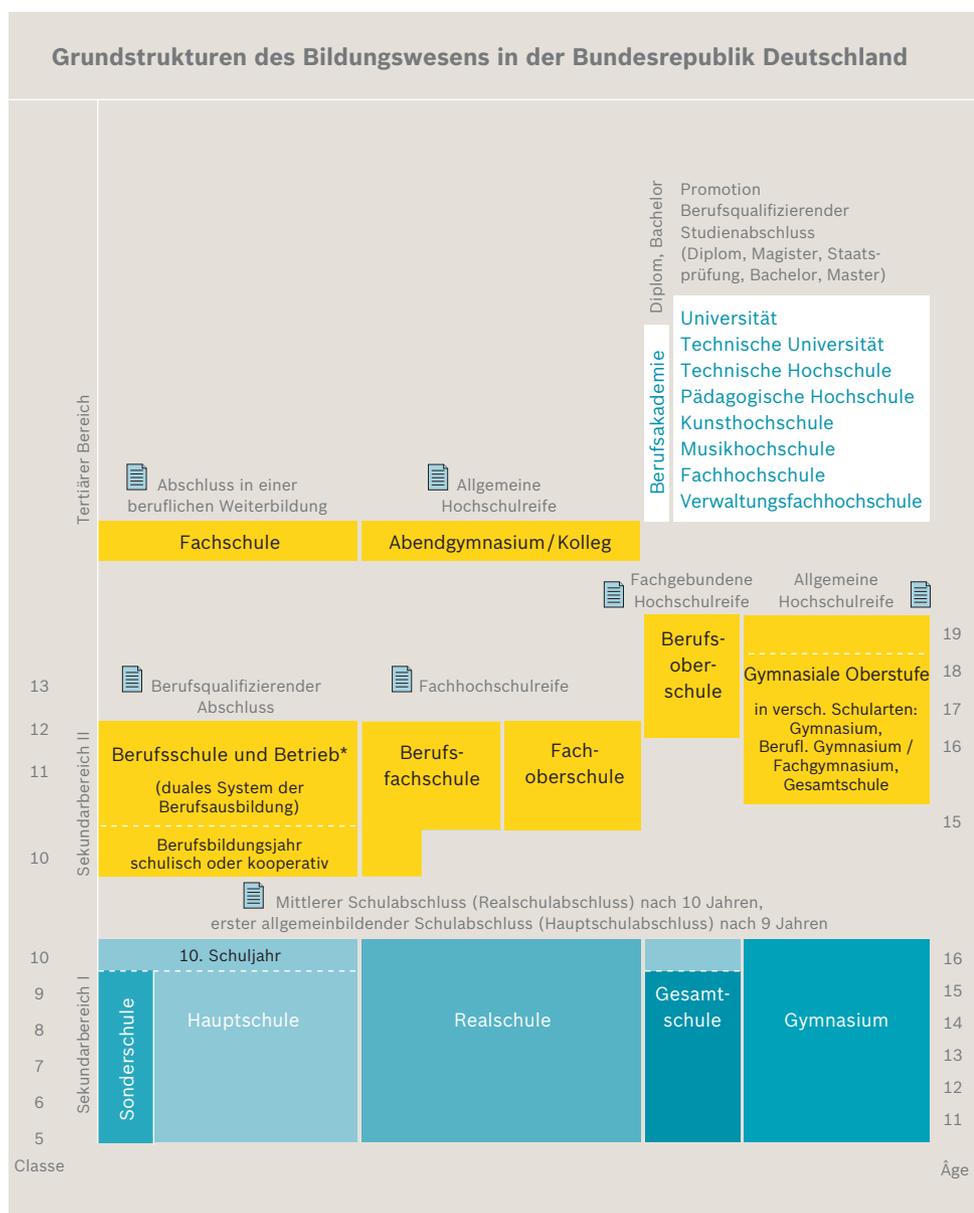
Le financement des bâtiments scolaires, leur équipement ainsi que la rémunération des personnels non enseignants est pris en charge par :

- :: les cantons (*Landkreise* ou *kreisfreie Städte*) pour les établissements relevant de la voie professionnelle ;
- :: les villes et les communes pour les établissements ne relevant pas de la voie professionnelle.

6 La structure administrative (*Land, Landkreise* et *kreisfreie Städte*) est explicitée dans le glossaire.

1.2.2 Différentes voies de formation

Le schéma ci-dessous présente les différentes voies de formation, les structures ainsi que les certificats de fin de cycle.



*Berufsschule und Betrieb = formation en apprentissage alternée entre le centre de formation et l'entreprise (système dual).

Source: d'après le Sekretariat der Ständigen Konferenz der Kultusminister der Länder in der Bundesrepublik Deutschland

Une première orientation se fait à l'issue de l'école primaire (*Grundschule*) en fin de quatrième classe dans la majorité des Länder. Cette orientation s'effectue, en fonction du niveau et du choix de l'élève, en concertation avec les parents, et sur la base d'un avis formulé par l'école primaire, pour intégrer une école du secteur secondaire, à savoir :

- :: la *Hauptschule* – cette structure accueille plutôt des élèves éprouvant des difficultés scolaires ou qui visent une formation en alternance. Ils bénéficient d'un enseignement général de base pendant 5 ou 6 ans en fonction des Länder. Les élèves y préparent le *Hauptschulabschluss*, certificat de fin de cycle de la *Hauptschule*.
- :: la *Realschule* – les élèves fréquentant ce type de structure bénéficient d'un enseignement général plus étendu qu'en *Hauptschule* qui s'étend sur une période de 6 ans. Ils peuvent obtenir le *Realschulabschluss*, certificat de fin de cycle de la *Realschule*. Ce dernier est reconnu dans la plupart des Länder comme un *Mittlerer Bildungsabschluss*.
- :: le *Gymnasium* – l'enseignement général dispensé est plus large et les élèves peuvent obtenir à la fin de la formation l'*Abitur*, qui est l'équivalent du baccalauréat général français.

Les Allemands postulent à des diplômes en fin de cycle d'une structure scolaire. Ces certificats se situent sur 3 niveaux :

DIPLOMES		
NIVEAU ALLEMAND	TYPE DE CERTIFICAT	EXPLICATION
Erster allgemeinbildender Schulabschluss	Hauptschulabschluss	Premier certificat d'enseignement général
Mittlerer Bildungsabschluss	Realschulabschluss	Certificat intermédiaire qui équivaut au diplôme national du brevet + 1 année.
Hochschulreife	- Allgemeine Hochschulreife (Abitur) - Fachgebundene Hochschulreife - Fachhochschulreife	Certificat qui donne accès à l'enseignement supérieur

L'évolution du système éducatif a conduit à différents changements :

- :: La création, depuis les années 1970, de la *Gesamtschule*⁷ qui réunit les trois types d'établissement dans plusieurs Länder. Des cours de niveaux différents sont proposés dans certaines matières (mathématiques, allemand, anglais...), à partir de la quatrième, puis de la sixième année. Les élèves ont la possibilité d'approfondir leurs connaissances parmi des options obligatoires (langues vivantes, sciences naturelles, technologie, musique, arts plastiques) selon leurs intérêts et leurs points forts. Les autres matières sont enseignées à toute la classe. Cette scolarisation a pour but d'éviter une orientation trop précoce.

⁷ La *Gesamtschule* existe en complément des autres structures scolaires dans quasiment tous les Länder.

À la fin du cycle de formation, ils préparent le diplôme correspondant à leur scolarisation.

:: La fusion, dans certains Länder, de la *Hauptschule* et de la *Realschule* qui conduit à terme à la suppression de la *Hauptschule*. Ce regroupement porte en Bade-Wurtemberg la dénomination de *Werkrealschule* (depuis 2010).

:: La réduction d'une année du cursus du baccalauréat général qui se déroulera dorénavant sur douze années (dans la plupart des Länder) au lieu de treize à partir de la scolarité obligatoire (six ans), ce qui correspond à huit années à partir de la fin de l'école primaire.

1.2.3 Formation professionnelle et diplômes

Les diplômes professionnels (*Geselle, Kaufmann...*) sont délivrés à l'issue de la formation en alternance par les chambres consulaires responsables de la filière. Les apprentis passent leur examen devant un jury constitué de membres des chambres des métiers ou chambres de commerce et d'industrie ainsi que des écoles professionnelles (*Berufsschule*).

Les chambres consulaires ont pour missions, outre le conseil aux entreprises dans le cadre de l'accueil des apprentis, l'enregistrement des contrats d'apprentissage ainsi que l'organisation et la passation des épreuves professionnelles. Par ailleurs, elles doivent, d'une part, vérifier la capacité de l'entreprise à offrir aux apprentis la formation en lien avec le diplôme préparé et, d'autre part, garantir l'aptitude professionnelle et pédagogique des maîtres d'apprentissage. Ces derniers, lorsqu'ils sont titulaires du « brevet de maîtrise », disposent de compétences pédagogiques et professionnelles pour assurer l'encadrement des apprentis. Dans le cas contraire, des formations spécifiques à la dimension pédagogique de la fonction de maître d'apprentissage sont organisées par les chambres consulaires, mais également par d'autres organismes et institutions. Ces formations comportent en moyenne 120 h et sont validées par l'obtention de l'*Ausbildereignungsprüfung* par les candidats. Ainsi, les chambres participent à la création de nouvelles places d'apprentissage.

La formation professionnelle en Allemagne, connue essentiellement par le « système dual », bénéficie d'une excellente notoriété dans un grand nombre de secteurs. Cette formation existe également sous statut scolaire avec des différences notoires d'un point de vue de la certification. En effet, les diplômes préparés par la voie de l'alternance⁸ ne sont pas les mêmes que ceux préparés sous statut scolaire. Le système en alternance mène à une qualification professionnelle permettant le droit d'exercer le métier préparé en tant que travailleur qualifié (*qualifizierte Fachkraft*). Les jeunes préparant un diplôme par la voie professionnelle sous statut scolaire accéderont essentiellement à un statut d'assistant.

Remarque



8 Il existe en 2010 345 formations en alternance.

1.2.3.1 Formation en alternance (le système dual)

Le système dual, comparable à l'apprentissage en France, exige la signature d'un contrat d'apprentissage. Il est structuré autour de deux piliers complémentaires :

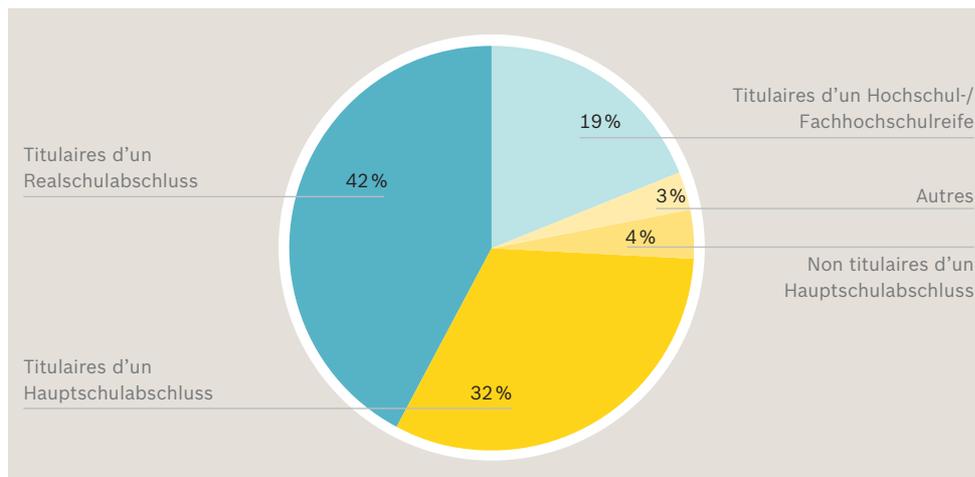
- :: l'un constitué par la formation en entreprise ;
- :: l'autre par la fréquentation d'une école professionnelle en alternance (*Berufsschule*). Les enseignements professionnels sont subdivisés en champs d'apprentissage *Lernfelder* (2/3 des cours environ). L'enseignement de la langue étrangère peut en faire partie. L'enseignement général comprend les disciplines : allemand, économie et droit social, sport et instruction religieuse. De plus, un enseignement optionnel est proposé sous forme de :
 - .. cours de soutien pour renforcer l'enseignement général ;
 - .. disciplines nouvelles permettant d'acquérir des qualifications complémentaires - exemple : les langues étrangères.

Ce système est désormais davantage « pluriel » que « dual » dans la mesure où la formation se déroule dans le cadre de l'entreprise ou de centres inter-entreprises dépendant des chambres consulaires.

L'apprenti allemand signe un contrat d'apprentissage, contrat de droit civil, d'une durée de deux à trois ans. Régi par les chambres consulaires d'une part et les organisations professionnelles d'autre part, le contrat définit l'objectif de la formation, la durée, le nombre d'heures de formation, le montant de la rémunération (en fonction de la convention collective signée dans le secteur), les droits et les obligations de l'entreprise et de l'apprenti.

Le système dual allemand conduit à un fort taux d'insertion des jeunes sur le marché du travail. En effet, une formation générale et technique doublée d'une bonne connaissance de l'entreprise et de ses rouages favorise l'adaptation.

De nombreux jeunes titulaires d'un certificat de fin de cycle choisissent une formation professionnelle en alternance après l'obtention d'un diplôme délivré par une structure à temps plein. En 2007, les jeunes ayant conclu un contrat d'apprentissage se répartissaient ainsi :



Source: d'après les chiffres du BIBB

Il est à noter que les maîtres d'apprentissage/les entreprises privilégient le recrutement des jeunes ayant plus de maturité et ayant suivi un cycle de formation long: *Realschule* ou *Gymnasium*.



1.2.3.2 Formation à temps plein sous statut scolaire

Cette formation est dispensée dans différents types de structures, chacune visant des finalités spécifiques:

Préparation en un an à une formation professionnelle en alternance

Berufsvorbereitungsjahr - BVJ ou *Einjähriges Vorbereitungsjahr - EVJ*

Cette préparation concerne essentiellement les élèves issus de la *Hauptschule* n'ayant pas obtenu de contrat d'apprentissage. Elle comprend des périodes en entreprise. De plus, le jeune a la possibilité de se présenter à une épreuve supplémentaire en enseignement général lui donnant accès au *Hauptschulabschluss*⁹, s'il ne l'a pas obtenu à l'issue de la *Hauptschule*.



La réglementation impose à tous les jeunes, après leur temps de scolarité dans une *Hauptschule*, la scolarisation d'une année dans une structure d'enseignement à temps plein sous statut scolaire, s'ils n'obtiennent pas de place d'apprentissage.

Obtention d'un diplôme professionnel

La *Berufsfachschule* prépare au diplôme d'« assistants¹⁰ » dans différentes branches professionnelles. Cette formation, différente de celle préparée en alternance, peut durer deux à trois ans. Néanmoins, en fonction des Länder et des vœux du jeune, deux possibilités lui sont offertes:

- :: entrer en formation en alternance en deuxième année (système dual);
- :: accéder en classe de première de la filière technique (*berufliches Gymnasium*) à condition d'avoir obtenu le certificat de fin de cycle *Mittlerer Bildungsabschluss*¹¹.

Obtention d'un certificat de fin de cycle d'un niveau supérieur

Le *berufliches Gymnasium/Fachgymnasium*, lycée technique ou économique d'enseignement secondaire supérieur, mène à la *Hochschulreife*, diplôme d'accès à l'enseignement supérieur. Ce diplôme comporte deux variantes:

- :: *allgemeine Hochschulreife*: celui-ci est délivré aux jeunes ayant suivi l'enseignement de deux langues vivantes. Il donne accès à toutes les formations universitaires;
- :: *Fachhochschulreife*: ce diplôme concerne les élèves qui n'ont étudié qu'une seule langue vivante. Il permet l'accès aux formations supérieures dans la voie technologique *Fachhochschulen* et à certaines disciplines universitaires.

⁹ Admission et/ou passage de l'une à l'autre voie de formation conditionné(e) par l'obtention des différents certificats de fin de cycle: *Hauptschulabschluss* ou *Realschulabschluss* ou *mittlerer Bildungsabschluss*.

¹⁰ Exemples: *Elektrotechnischer Assistent/in* (assistant(e) électrotechnique); *Assistent/in für Informatik* (assistant(e) informatique); *kaufmännischer Assistent/in* (assistant(e) commercial(e)); *Grafikdesign-Assistent/in* (assistant(e) de conception graphique).

¹¹ *Mittlerer Bildungsabschluss* correspond au niveau du diplôme national du brevet (DNB) + 1 année.


Comparaison

La *Fachoberschule* (école secondaire d'enseignement technique) est accessible aux élèves titulaires d'un certificat de fin d'études de la *Realschule*. Elle dispense un enseignement général et technique. Un stage obligatoire d'une année renforce cet enseignement. A l'issue de la scolarisation d'une durée de deux ans, le jeune se présente à la *Fachhochschulreife*.

Ainsi, la *Fachoberschule* présente quelques similitudes avec les lycées professionnels français.

En raison du partage des compétences de l'État fédéral et des Länder, différentes institutions participent à l'élaboration des contenus de formation pour la voie professionnelle :

INSTITUTIONS	MISSIONS
Bundesministerium für Bildung und Forschung (BMBF) <i>Ministère fédéral de la Formation et de la Recherche</i>	:: met en place le cadre juridique de la formation professionnelle en entreprise par des lois et des décrets ; :: établit en accord avec le ministère de l'Économie et de la Recherche (ou le ministère concerné par le diplôme) les référentiels de formation et de certification.
Ständige Konferenz der Kultusminister (KMK) <i>Conférence permanente des Ministres de l'Éducation des Länder</i>	:: élabore les programmes-cadres (contenus de formation) pour les disciplines professionnelles enseignées dans les établissements scolaires.
Bundesinstitut für Berufsbildung (BIBB) <i>Institut fédéral de la formation professionnelle</i>	:: réalise des enquêtes et des expertises ; :: élabore les référentiels de formation en entreprise en collaboration avec les experts de la profession, mandatés par le patronat (les employeurs sont regroupés dans le « Kuratorium der deutschen Wirtschaft für Berufsbildung »), et les syndicats des salariés, des Länder et du BMBF dans un souci d'aboutir à un consensus entre les participants.
Les instances éducatives dans les Länder	:: mettent en œuvre la formation professionnelle en établissement scolaire ; :: élaborent des programmes à partir des programmes-cadres établis par la KMK.

1.2.3.3 Rénovation de la voie professionnelle

En 2005, l'Allemagne a connu une réforme importante de la législation régissant la formation professionnelle datant de 1969. Cette réforme visait à améliorer l'accès aux formations à tous les jeunes, indépendamment de leur milieu social ou de leur région.

Les innovations les plus marquantes sont :

- :: offrir aux jeunes ayant suivi une formation professionnelle à temps plein sous statut scolaire la possibilité de se présenter à un examen final (« Abschlussprüfung »), organisé par les chambres de commerce et d'industrie ou les chambres des métiers et obtenir un certificat équivalent au système dual. En 2005, d'après les sources du Bundesinstitut für Berufsbildung (BIBB)¹², ce dispositif concernait 19 000 jeunes ;
- :: faciliter et accélérer l'expérimentation de nouveaux métiers ;
- :: renforcer la collaboration entre écoles professionnelles et économie régionale ;
- :: offrir la possibilité d'effectuer des modules de formation à l'étranger et ainsi de favoriser et encourager les stages dans d'autres pays européens.

Les apprentis allemands peuvent dorénavant accomplir jusqu'à un quart de leur formation dans un pays étranger après accord du maître d'apprentissage.

Remarque



¹² Cet institut est chargé du développement de la voie professionnelle initiale et continue.

1.3 Évolution des deux systèmes

Comparaison



La comparaison des deux systèmes permet d'établir des points de convergence :

:: la voie professionnelle propose un enseignement en prise directe avec les réalités de l'entreprise et les métiers. Les formations développent connaissances, compétences générales et professionnelles, ainsi que l'acquisition de capacités d'adaptation et d'autonomie. Professionnalisme et qualité de la formation conduisent à une insertion professionnelle.

:: l'entreprise et les chambres consulaires en France et en Allemagne contribuent à la fois à la formation et à l'évaluation certificative.

:: la représentation de la voie professionnelle des deux pays :

1.3.1 En France

En France, la voie professionnelle retrouve ses lettres de noblesses. Sa représentation négative tend à s'estomper dans le milieu éducatif et social en raison des actions menées en faveur de la valorisation de cette voie.

La création du concours général des métiers en 1996 a fortement contribué à revaloriser la voie professionnelle. En effet, celui-ci, réservé jadis aux disciplines telles que les mathématiques, les langues vivantes, l'économie..., a fait de la voie professionnelle une filière d'excellence. Les élèves de lycées professionnels et apprentis concourent dans leurs disciplines spécifiques et démontrent ainsi leur savoir-faire et leur professionnalisme.

Le baccalauréat professionnel en 3 ans renforce l'attractivité de la voie professionnelle. Il offre aux jeunes la même égalité des chances que la voie technologique et/ou la voie générale et leur permet d'intégrer le monde professionnel en tant que techniciens.

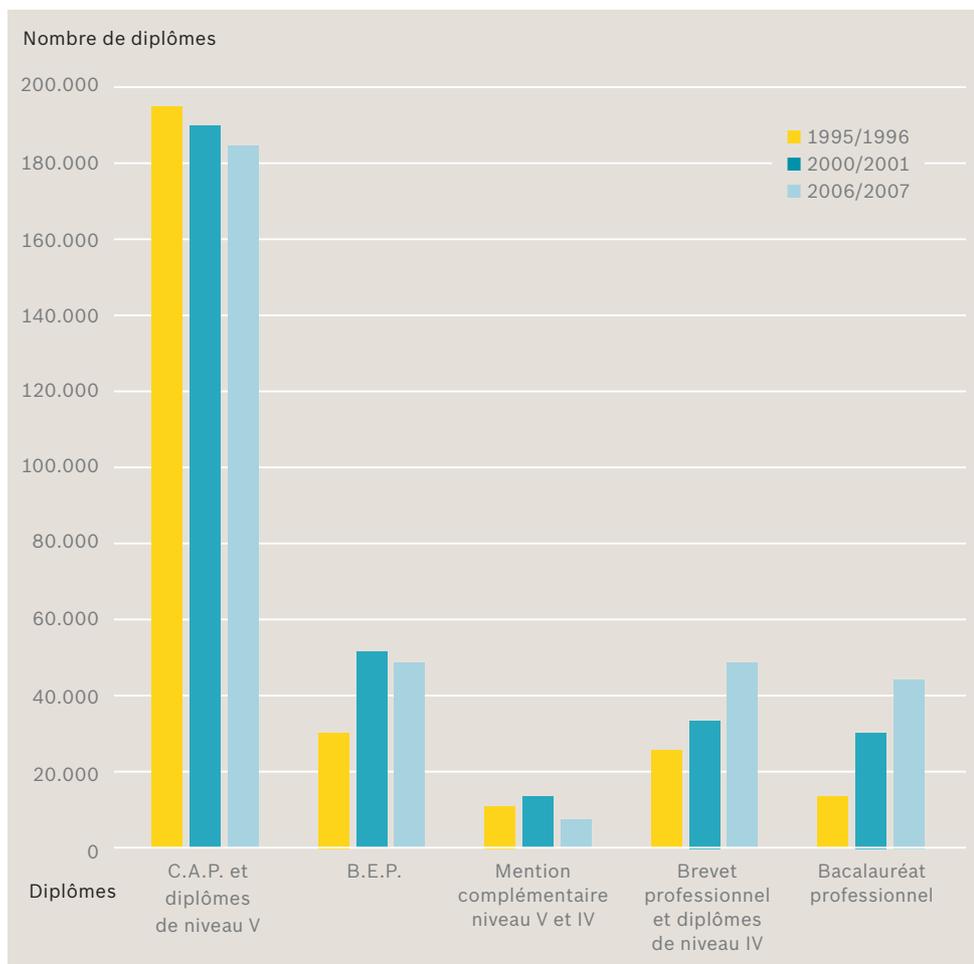
D'autre part, le lycée des métiers offre un éventail de formations préparées sous statut scolaire à temps plein, en alternance ou en formation continue. Il permet aux jeunes d'accéder à différents diplômes, allant du CAP au BTS, au DUT et à la licence professionnelle, tout en favorisant la fluidité et la personnalisation des parcours de formation.

Par ailleurs, la voie de l'apprentissage connaît un essor important depuis dix ans. En effet, de plus en plus de jeunes optent pour un contrat d'apprentissage, quel que soit leur niveau scolaire, dans la mesure où ils peuvent dorénavant préparer des diplômes de niveau V à II (du CAP au Master). De plus, l'éventail des formations préparées s'est élargi. À l'origine, le contrat d'apprentissage était choisi par les jeunes qui ne poursuivaient pas leurs études après la classe de troisième, en raison de résultats scolaires insuffisants. Les mentalités ont considérablement changé, sachant

que les exigences du monde professionnel restent à l'identique : recruter des personnels qualifiés et opérationnels. Les chiffres concernant le baccalauréat professionnel le prouvent : 15 632 apprentis en 1995/1996 et 42 709 en 2006/2007.

Les brevets professionnels et les autres diplômes de niveau IV connaissent la même tendance. En outre, le gouvernement prend de nombreuses mesures pour favoriser la création de places d'apprentissage, telles que l'action « Mesures jeunes actifs ».¹³

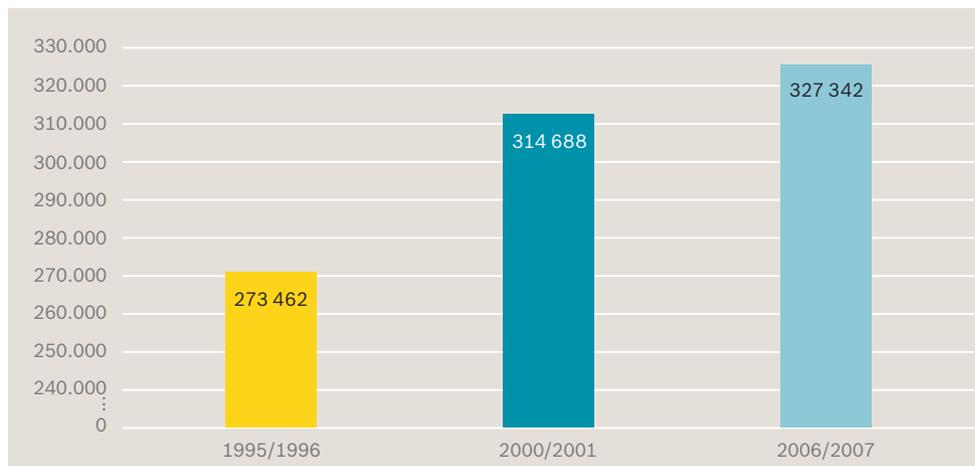
Évolution de la répartition des diplômes dans la voie professionnelle :



Source : Repères et statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche [RERS 2009]

13 Le contenu de l'action est explicité dans le glossaire.

Ensemble de la voie professionnelle

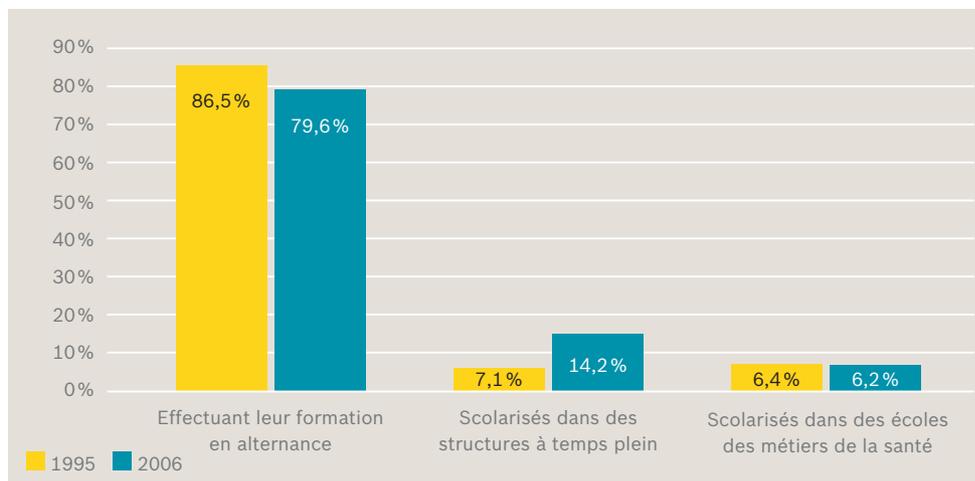


1.3.2 En Allemagne

En Allemagne, à l'issue de l'école primaire, davantage de jeunes s'orientent (dans un premier temps) vers la voie générale et/ou technologique (*Gymnasium* et *Fachgymnasium*) aboutissant en fin de formation scolaire à la *allgemeine Hochschulreife* ou à la *Fachhochschulreife*: 38 % en 1995 et 43 % en 2006 (dont environ 15 % sont titulaires d'une *Fachhochschulreife*).

Par ailleurs, les structures professionnelles à temps plein sous statut scolaire se multiplient afin d'accueillir les jeunes en attente d'un contrat d'apprentissage ou souhaitant obtenir un certificat de fin de cycle plus élevé.

Évolution de la répartition des jeunes suivant une formation professionnelle



Source: www.destatis.de, Datenreport 2008 Bildung

La formation en alternance (système dual), prisée par la profession et la société allemande, reste plus répandue que la formation sous statut scolaire. De ce fait, les projets de mobilité sont souvent réalisés entre apprentis allemands et élèves français sous statut scolaire à temps plein.



Tout en gardant les spécificités et les exigences inhérentes au contexte propre à chacun des deux systèmes éducatifs, leur évolution s'inscrit dans les perspectives fixées par l'Europe et tendent ainsi à se rapprocher. Les objectifs à atteindre sont communs et leur déclinaison dans chaque pays donne des perspectives intéressantes de valorisation de la voie professionnelle et de reconnaissance réciproque des diplômes dans ce cursus de formation.

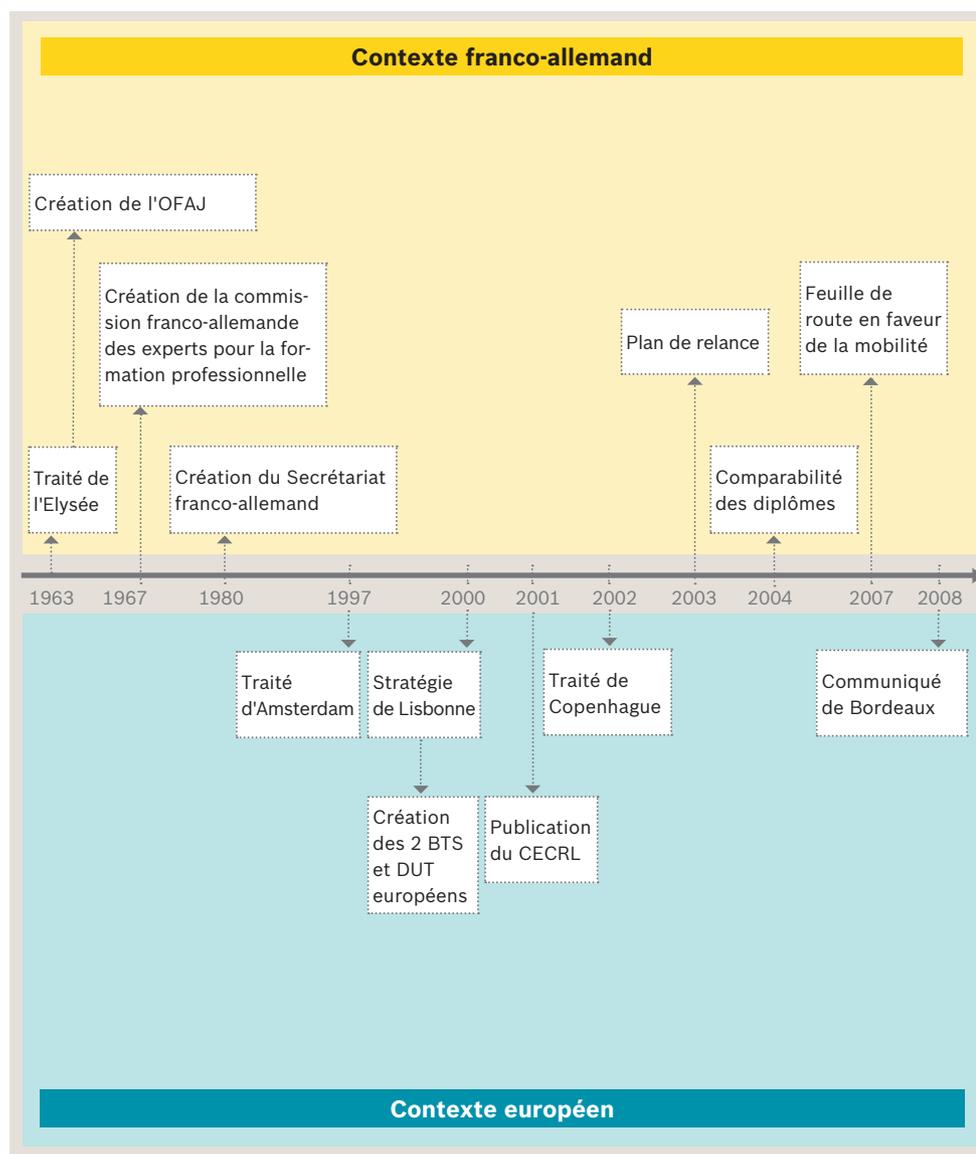
Chapitre 2

La dimension européenne dans le domaine éducatif

L'internationalisation des entreprises au niveau européen conduit les deux systèmes éducatifs à intégrer la dimension européenne : une mobilité accrue en est la conséquence.

L'Europe conduit les jeunes à s'inscrire dans une démarche de citoyen européen qui leur apporte une réelle plus-value dans leur parcours de formation et augmente ainsi leurs chances d'insertion professionnelle.

Afin d'évoquer la prise en compte de la dimension européenne dans les deux systèmes éducatifs, rappelons brièvement quelques grandes étapes historiques de sa construction.



2.1 Contexte franco-allemand

Le traité de l'Élysée, signé le 22 janvier 1963 entre la France et la République fédérale d'Allemagne par le général de Gaulle et le chancelier Adenauer, a mis en place une coopération étroite, notamment en matière de culture et d'éducation. Le processus de Lisbonne en 2000, certes à dimension européenne, permet de renforcer la coopération bilatérale. Celle-ci a été réaffirmée lors du quarantième anniversaire du traité de l'Élysée le 22 janvier 2003 dans les domaines de l'éducation et de l'apprentissage de la langue du partenaire. Cette déclaration commune a abouti, le 12 novembre 2004 à Sarrebruck, à un plan de relance de l'apprentissage de la langue du voisin. En effet, il s'agit d'informer systématiquement et de façon continue les élèves, les parents et les professeurs des avantages liés à l'apprentissage de la langue du partenaire. De plus, ce plan de relance intègre des mesures structurelles et transversales communes, à savoir notamment pour la voie professionnelle :

1. se mobiliser lors de la journée franco-allemande (le 22 janvier) de façon intensive pour la promotion des langues, l'information des parents et la motivation des élèves en associant tous les acteurs de la coopération franco-allemande ;
2. établir une coopération suivie entre décideurs allemands et français de l'éducation ;
3. enrichir et consolider l'offre internet franco-allemande d'informations et de promotion de la langue ;
4. élargir l'offre de formation à la langue du partenaire pour le public adulte et professionnel.

Depuis 2003, les commissions franco-allemandes des experts pour la formation professionnelle (cf. chapitre 2.1.2) établissent annuellement un état des lieux. En 2007, les ministres chargés de l'éducation ont été destinataires d'une feuille de route établie par les deux chefs d'État et de gouvernement. Cette feuille de route réaffirme l'obligation de mettre en œuvre des actions en vue de faciliter les échanges et la mobilité des jeunes. Dans la voie professionnelle, elle propose des initiatives permettant de lever les obstacles tels que la non-maîtrise de la langue du partenaire et la non-reconnaissance des diplômes. À cet effet, l'élaboration de référentiels communs est encouragée.

Remarque



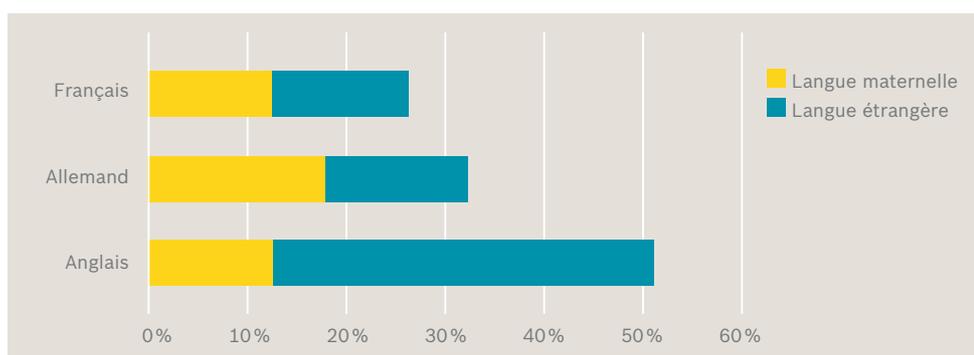
En ce qui concerne la formation professionnelle, la coopération représente un enjeu spécifique car la mobilité accroît les compétences linguistiques et professionnelles du jeune. En effet, de plus en plus d'entreprises recherchent des candidats maîtrisant la langue du voisin dans le contexte socio-économique et professionnel.

N'oublions pas que la France et l'Allemagne sont réciproquement les principaux clients et fournisseurs des échanges commerciaux au sein de l'Union européenne. Quelques chiffres permettent de constater l'importance des enjeux économiques pour les deux pays.

FRANCE	ALLEMAGNE
2 500 entreprises allemandes employant plus de 300 000 salariés	2 200 implantations françaises de toutes tailles employant 85 000 salariés
Exportations vers l'Allemagne : 58,4 milliards d'euros	Exportations vers la France : 86,3 milliards d'euros
L'Allemagne est le premier investisseur européen en France et le deuxième investisseur international en France après les États-Unis.	

Source : Chambre de commerce franco-allemande – 2007

Ces relations économiques et commerciales reflètent l'importance des langues les plus parlées en Europe :



Source : Commission européenne 01.05.2004

2.1.1 Office franco-allemand pour la Jeunesse

Cette organisation internationale au service de la coopération franco-allemande a été créée en 1963 par le traité de l'Élysée. Son siège est à Paris ; elle est également implantée à Berlin.

L'Office franco-allemand pour la Jeunesse a pour mission « d'approfondir les liens qui unissent les enfants, les jeunes, les jeunes adultes et les responsables de jeunesse des deux pays. À cet effet, l'OFAJ contribue à la découverte de la culture du partenaire, encourage les apprentissages interculturels, favorise les mesures de qualification professionnelle, renforce les projets communs d'engagement citoyen, sensibilise à la responsabilité particulière de la France et de l'Allemagne en Europe et incite les jeunes gens à apprendre la langue du pays partenaire » (source : site de l'OFAJ).

Depuis sa création en 1963, l'OFAJ a permis à environ 8 millions de jeunes Français et Allemands de participer à 270 000 programmes d'échanges. Il subventionne chaque année environ 11 000 échanges (plus de 6 500 échanges de groupes et environ 4 300 programmes d'échange individuel) auxquels participent environ 200 000 jeunes. L'OFAJ dispose, pour l'année 2010, d'un budget de 20,8 millions d'euros, alimenté à part égale par des contributions gouvernementales françaises et allemandes. À cela

viennent s'ajouter des fonds de concours, accordés notamment par les deux ministères des Affaires étrangères pour les échanges avec les pays d'Europe centrale et orientale et les pays du sud-est de l'Europe ainsi que par le Fonds social européen (FSE) pour les programmes en faveur de jeunes chômeurs.

Un programme spécifique est consacré à la mobilité dans la formation professionnelle. Celui-ci permet de financer des expériences de mobilité individuelle sous forme de période de formation en entreprise dans le pays voisin ou de groupe¹⁴. Une subvention peut être accordée pour un cours de langue avant le début de la période de formation en entreprise.

Évolution des projets de mobilité du secteur professionnel financés par l'OFAJ

INDICATEURS	2004	2009
Nombre d'échanges et placement en entreprise	898	1 223 (dont 660 stages en entreprise)
Nombre de bénéficiaires	9 019	12 278
Budget du secteur professionnel	3 071 485 €	4 047 200 €

Les bénéficiaires sont des jeunes
 :: scolarisés en établissements d'enseignement professionnel ;
 :: issus des secteurs de l'artisanat et agricole ;
 :: inscrits dans des programmes de qualification professionnelle pour jeunes chômeurs et jeunes en insertion professionnelle ;
 :: suivant une formation permanente destinée aux jeunes professionnels de divers corps de métiers.

2.1.2 Commission franco-allemande d'experts pour la voie professionnelle

Dès 1967, date de sa création, cette commission a regroupé des représentants d'associations et des ministères délégués à la formation professionnelle ainsi que de nombreux spécialistes. Elle a été instaurée sur la base d'accords bilatéraux entre les deux gouvernements et se réunit une fois par an, alternativement en France et en Allemagne. Elle a pour missions essentielles de développer les programmes de séjour et d'échanges pour les différents acteurs de la formation professionnelle, ainsi que les cours de langue pour les personnels des systèmes éducatifs et de favoriser la mobilité des jeunes en levant certaines entraves.

Dans cette perspective, la commission franco-allemande d'experts a mené des travaux débouchant sur une déclaration commune pour le domaine de la formation professionnelle. Elle porte sur la « comparabilité générale des diplômes profession-

¹⁴ Il s'agit de rencontres en groupes de jeunes en formation professionnelle. Par exemple: rencontre en tiers lieu ou dans la ville du partenaire, échanges d'élèves de 3DP6 dans le cadre du module de découverte professionnelle.

nels français et allemands », conformément à la loi sur la formation professionnelle et à la réglementation des métiers ainsi qu'à la législation scolaire des Länder, signée à Berlin le 26 octobre 2004 par les représentants des deux gouvernements.

Cette déclaration stipule que :

- :: « le certificat d'aptitude professionnelle français (CAP) obtenu en lycée professionnel est comparable au diplôme professionnel allemand obtenu à l'issue de la formation professionnelle par alternance d'une durée régulière de deux ans ;
- :: le brevet professionnel et le baccalauréat professionnel français sont comparables au diplôme professionnel allemand obtenu à l'issue de la formation professionnelle par alternance d'une durée régulière de trois ans à trois ans et demi ainsi qu'à un diplôme professionnel équivalent, selon la législation scolaire des Länder de la République fédérale d'Allemagne. »



Cette déclaration a abouti à l'élaboration d'une liste des professions reconnues, publiée par l'Institut fédéral pour la formation professionnelle. Cette comparabilité doit faciliter l'insertion professionnelle dans le pays voisin.¹⁵

2.1.3 Secrétariat franco-allemand

La France et l'Allemagne ont signé, le 5 février 1980, une convention prévoyant la mise en place d'échanges de jeunes et d'adultes dans la formation professionnelle initiale et continue dont les objectifs consistaient à :

- :: appréhender les situations de la vie quotidienne et professionnelle ;
- :: rapprocher les institutions éducatives des deux pays ;
- :: lever les barrières linguistiques par le biais du geste professionnel.

À la suite de cette convention fut créé à Sarrebruck le Secrétariat franco-allemand, qui regroupe des représentants des deux pays chargés de promouvoir la mobilité franco-allemande dans la voie professionnelle. Leurs missions consistent à organiser des programmes d'échanges, conseiller et accompagner les personnels des différentes institutions des deux pays engagés dans un projet de mobilité. En Allemagne, seules les formations « duales » bénéficient de l'aide du Secrétariat franco-allemand.

Les ministères des deux pays assurent le financement pour les actions du Secrétariat franco-allemand.

- :: En France, le ministère de l'Éducation nationale octroie un budget pour les échanges avec les lycées professionnels et le ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement pour les échanges avec les centres de formation d'apprentis et ceux en formation continue.
- :: En Allemagne, le financement est assuré par le ministère fédéral de l'Éducation et de la Recherche.

¹⁵ Source pour la liste « comparabilité des diplômes » : <http://www.deutschland-frankreich.diplo.de/Comparabilite-generale-des,125.html>

Depuis 2004, les actions du Secrétariat franco-allemand connaissent une évolution notable comme le prouvent les chiffres du tableau comparatif ci-dessous :

INDICATEURS	2004	2009
Nombre d'échanges financés	84	150
Nombre de bénéficiaires :		
:: Jeunes	2 185	3 995
:: Professeurs	586	850
Subventions accordées	2 059 444 €	3 750 490 €

2.2 Contexte européen

2.2.1 Diplômes européens

L'éducation et la formation constituent la clé de voûte de la stratégie de développement économique et social de l'Union européenne, établie à Lisbonne en 2000. La Commission européenne a impulsé une réflexion sur la reconnaissance des qualifications dans la formation professionnelle et dans la formation tout au long de la vie. Deux diplômes professionnels, prenant en compte la démarche européenne de professionnalisation durable, ont été élaborés :

- :: l'un dans le secteur automobile (technicien de logistique - DUT pour la France) ;
- :: l'autre dans le secteur de l'hôtellerie (responsable hébergement - BTS pour la France).

Neuf pays¹⁶ ont participé à ces travaux dont la France. L'Allemagne avait un statut d'observateur.

Ces deux parcours de formation répondaient à la demande des entreprises des secteurs de l'automobile et de l'hôtellerie. Ceux-ci devaient faire face à de nouveaux besoins en compétences, justifiés par une évolution du contexte économique et technologique.

Ces diplômes constituent une référence dans le cadre de la validation des acquis de l'expérience et favorisent la stratégie européenne de l'éducation et de la formation tout au long de la vie. Par ailleurs, des groupes de travail, financés par des fonds européens, poursuivent la réflexion quant à l'intégration de la dimension européenne dans d'autres diplômes : par exemple, la naissance du BTS Europlastic en 2006, le BTS commerce international à référentiel commun européen en 2007. L'Allemagne ne faisait pas partie des groupes de réflexion pour les exemples cités.

¹⁶ Belgique, Espagne, France, Italie, Grèce, Hongrie, Pays-Bas, République tchèque et Royaume-Uni.

En 2002, le processus de Copenhague, dans le prolongement du processus de Lisbonne et dans la perspective d'une ouverture du marché pour tous, a donné de nouvelles impulsions aux systèmes éducatifs européens. Depuis lors, les ministres de l'éducation et de la formation professionnelle ainsi que les partenaires sociaux européens¹⁷ se rencontrent, tous les deux ans, pour dresser un bilan intermédiaire du processus de Copenhague.

Ainsi, en novembre 2008, lors de la présidence française de l'Union européenne, cette rencontre a abouti au Communiqué de Bordeaux. Celui-ci fixe comme objectifs :

- :: le renforcement des structures d'orientation ;
- :: le développement des compétences des enseignants et formateurs ;
- :: l'intégration du cadre européen de certifications ;
- :: l'intégration du système de crédits ECVET (European Credit System for Vocational Education and Training), d'ores et déjà mis en place dans l'enseignement supérieur.

Ces deux derniers objectifs permettraient de contribuer à la comparabilité des formations professionnelles. De plus, ils faciliteraient les projets de mobilité des jeunes. La commission franco-allemande d'experts pour la formation professionnelle mène une réflexion quant à l'application de l'ECVET, système qui permet aux citoyens européens d'obtenir plus facilement la reconnaissance officielle de savoirs, d'aptitudes et de compétences acquis dans un autre pays par une accumulation de points de crédits.

2.2.2 Cadre européen de certification

Par ailleurs, une commission européenne a élaboré un outil-cadre européen de certification - destiné à situer chaque certification sur une échelle de niveaux commune à tous les pays européens. S'appuyant sur cet outil, l'Allemagne a opté en 2008, à titre expérimental, pour la mise en place d'un cadre de certification (*Deutscher Qualifikationsrahmen*) qui contribue à de nouvelles impulsions en matière de passerelles et d'égalité entre les voies de formation. Ce cadre de certification comporte huit niveaux et doit être applicable à l'enseignement général, à la voie professionnelle et aux études supérieures. Des descripteurs¹⁸ de compétences, de capacités et de connaissances ont été élaborés afin de classer les différentes formations. Une analyse des résultats validera la pertinence de ces descripteurs en vue d'une éventuelle application. À ce jour, la France conserve sa classification de niveaux V à I.

L'ensemble de ces actions assurera l'internationalisation des entreprises et leur compétitivité en Europe, répondant ainsi aux objectifs mentionnés dans les différents processus.

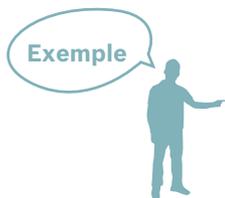
17 Il s'agit des représentants des organisations syndicales et patronales européennes.

18 Descripteur: liste de critères décrivant les apprentissages

2.2.3 Programmes européens de subvention

Dès la seconde partie des années 1990, l'éducation et la formation tout au long de la vie sont devenues une priorité politique partagée par tous les pays européens. Le Conseil de Lisbonne en mars 2000 a accéléré cette dynamique commune et les pays de l'Union européenne sont dorénavant engagés dans « la réalisation d'un espace européen de l'éducation et de la formation tout au long de la vie » par le biais de programmes communautaires. Ils concernent 31 pays et une agence nationale a été créée dans chacun de ces pays.¹⁹ Le siège français est à Bordeaux depuis 2003 et le siège allemand, à Bonn, se situe auprès du BIBB depuis 2000.

L'Europe s'est dotée en 2007 d'un programme européen d'action dans le domaine de l'éducation et de la formation tout au long de la vie afin de « favoriser l'avènement d'une société de la connaissance basée sur les échanges, la coopération et la mobilité » (source : site de l'agence Europe-Éducation-Formation). Ce programme est pourvu d'un budget de 6,9 milliards d'euros sur sept ans.



L'agence européenne soutient de nombreuses initiatives pour promouvoir la mobilité, à travers les programmes Comenius, Erasmus, Gruntwig, Jean Monnet²⁰, chacun d'entre eux étant destiné à un public spécifique. Le programme Leonardo da Vinci s'adresse aux acteurs de la voie professionnelle tels que les institutions scolaires, les chambres consulaires ou les collectivités territoriales.

Les informations sont disponibles aux adresses suivantes :

:: pour la France : www.europe-education-formation.fr/agence.php

:: pour l'Allemagne : www.na-bibb.de/

2.2.4 Certificat européen Europass Mobilité

Toute personne résidant dans l'Union européenne qui suit une formation professionnelle dans un autre État membre peut bénéficier, depuis le 1er janvier 2000, de l'Euro-pass. Ce dernier a été actualisé en 2004.

Il se compose de cinq volets : deux d'entre eux (le CV et le Passeport de langues Europass) sont remplis par l'intéressé ; les trois autres documents (l'Europass Mobilité, le supplément descriptif du certificat et le supplément au diplôme) sont délivrés à leurs détenteurs par les autorités compétentes.

¹⁹ BIBB Bundesinstitut für Berufsbildung

²⁰ Comenius concerne les actions scolaires, Erasmus l'enseignement supérieur, Gruntwig la formation d'adultes et Jean Monnet finance des actions telles que des séminaires de formation, des recherches et des études dans le domaine de l'intégration européenne.

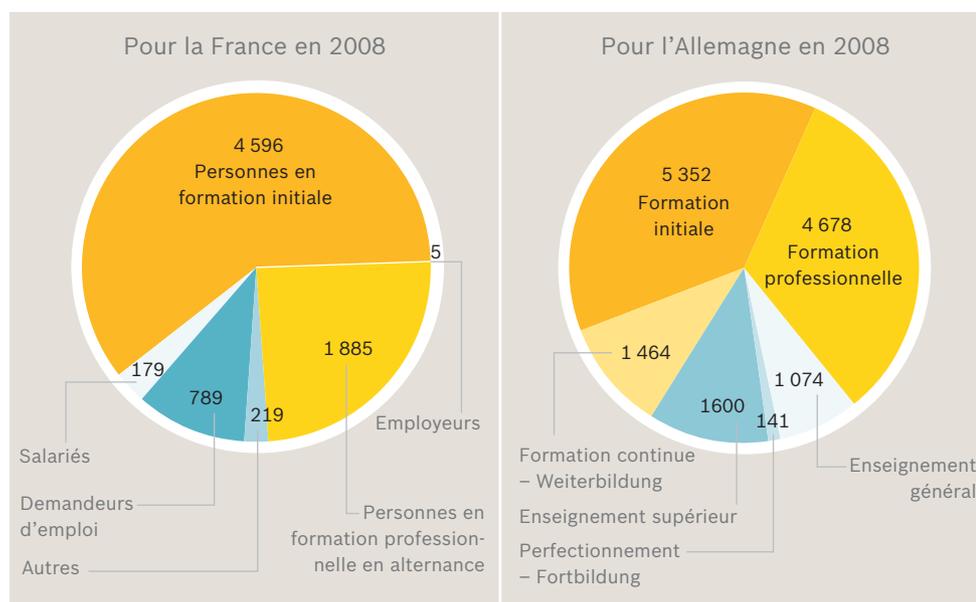
L'Europass Mobilité

- :: apporte la preuve de la mobilité du stagiaire et valorise son expérience européenne lors de la recherche d'un emploi;
- :: est un label de qualité communautaire.

Quelques données chiffrées concernant la délivrance de l'Europass Mobilité en 2008: (ces chiffres englobent la mobilité vers tous les pays européens)

- :: l'Allemagne a délivré 14 309 passeports, dont 1 582 pour la mobilité en France;
- :: la France en a délivré 7 673, dont 1 000 pour valoriser des mesures de mobilité vers l'Allemagne.

Comparaison



Source: Agence Europe-Éducation-Formation

Source: Nationales Europass Center (NEC)

2.3 Intégration de la dimension européenne dans la formation

Ces orientations communes ont un impact sur les systèmes éducatifs de tout l'espace européen, notamment dans la voie professionnelle.

Les instances éducatives françaises et allemandes affichent la priorité accordée à l'ouverture internationale et aux projets de mobilité. L'adoption du « Cadre européen commun de référence pour les langues » (CECRL) dans les deux pays y concourt. Il apporte une meilleure lisibilité des compétences linguistiques intégrées dans les programmes. Publié en 2001 par le Conseil de l'Europe, il constitue une nouvelle approche qui a pour but de repenser les objectifs et les méthodes d'enseignement des langues. Il ne s'agit plus de s'interroger sur la durée d'apprentissage de la langue, mais sur les compétences acquises. Le CECRL définit des niveaux de compétences allant de A1 à C2 qui permettent de mesurer les progrès de l'apprenant à chaque étape de l'apprentissage. Il décrit, pour chaque niveau, les savoirs et savoir-faire à acquérir pour communiquer dans une langue. Ainsi, tous les professeurs de langue européens pourront définir les compétences acquises par un élève ayant atteint, par exemple, le niveau B1.

De plus, il fournit une base commune pour la conception de programmes, de diplômes et de certificats. En ce sens, il est susceptible de favoriser la mobilité éducative et professionnelle.

« Le cadre est un outil conçu pour répondre à l'objectif général du Conseil de l'Europe qui est de " parvenir à une plus grande unité parmi ses membres " et d'atteindre ce but par l'adoption d'une démarche commune dans le domaine culturel ". »

Source : <http://eduscol.education.fr/cid45678/cadre-europeen-commun-de-reference.html>

La France a intégré le CECRL dans la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école du 23 avril 2005. Les objectifs à atteindre, les programmes et méthodes d'enseignement prennent appui sur ce cadre.

2.3.1 Enseignement des langues et certification en France

La France prend en compte, depuis de nombreuses années, la dimension européenne dans son cursus de formation en encourageant les jeunes à effectuer une de leurs périodes de formation en milieu professionnel ou un stage à l'étranger. D'où la création des sections européennes²¹ et, plus tard, l'attestation Europro. Elles ont été créées en 1992 dans les collèges, les lycées généraux et technologiques, puis étendues en 2001 aux lycées professionnels au niveau national.

²¹ Environ 210 000 élèves sont scolarisés en section européenne, dont 200 000 dans les collèges et lycées généraux.

Section européenne en lycée professionnel

La section européenne s'appuie sur de nombreux textes de référence qui fixent le cadre de la certification et de la formation :

:: BOEN n° 32 du 14/09/2000

:: BOEN n° 31 du 30/08/2001

:: BOEN n° 24 du 12/06/2003

:: BOEN n° 16 du 21/04/2005

Elle s'adresse à des jeunes préparant un baccalauréat professionnel. Ils bénéficient d'un enseignement spécifique de la langue liée à la spécialité professionnelle, appelé discipline non linguistique (DNL²²). Il contribue à leur faire acquérir des compétences linguistiques, des connaissances culturelles et interculturelles. Cet enseignement est dispensé par un professeur de spécialité ayant obtenu la certification complémentaire²³. Il est primordial qu'existe un réel travail mené en étroite collaboration entre le professeur de langue et le professeur de DNL.

Axée sur la communication professionnelle, la langue vivante associe le geste professionnel aux compétences langagières. La maîtrise préalable de ce geste permet une assimilation plus rapide du vocabulaire, un apprentissage plus dynamique de la langue étrangère en suscitant l'intérêt de l'élève. Il s'agit de donner du sens aux apprentissages. Le choix de la langue pour l'enseignement de la discipline non linguistique est souvent conditionné par la proximité des frontières.



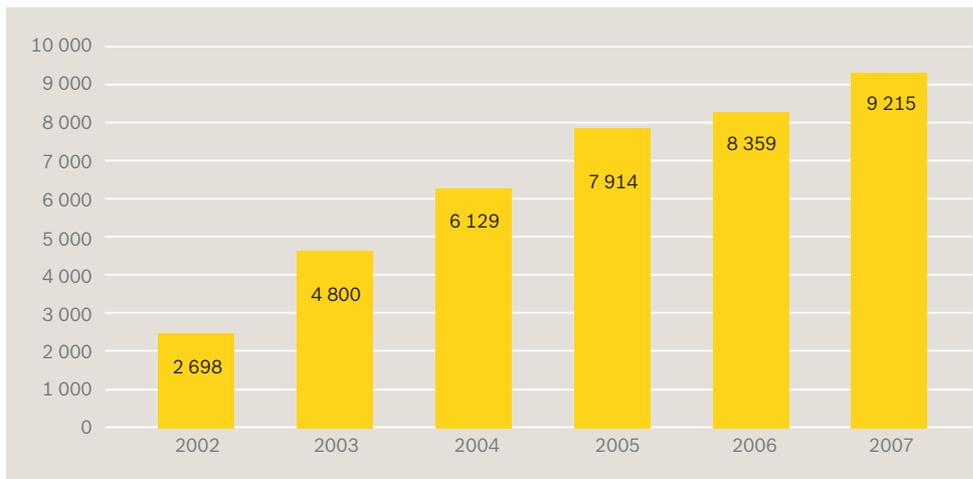
Les contenus de formation sont ancrés sur le cœur du métier et doivent favoriser la communication dans l'environnement professionnel. Une période de formation en entreprise dans le pays de la langue étudiée ne peut que renforcer les acquis linguistiques et professionnels. De plus, cette immersion permet aux apprenants de s'adapter aux aspects socio-culturels.

Pour information, la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école de 2005 a prévu une augmentation de 20 %, pour 2010, du nombre de sections européennes au collège et au lycée. Le tableau ci-dessous présente l'évolution des effectifs d'élèves scolarisés en section européenne en lycée professionnel.

²² Enseignement également nommé « enseignement EMILE » : enseignement de la matière par l'intermédiaire d'une langue étrangère

²³ L'enseignant subit une épreuve de certification complémentaire qui permet d'attester de ses compétences linguistiques et de son ouverture culturelle ainsi que de la connaissance des systèmes scolaires européens.

Nombre d'élèves scolarisés en section européenne en lycée professionnel (toutes langues confondues)²⁴



Source: www.eduscol.education.fr/

Attestation Europro – BOEN n° 22 du 30 mai 2002

Elle s'adresse à des élèves, apprentis ou étudiants préparant un diplôme du niveau V (CAP) au niveau III (BTS) des lycées d'enseignement publics et privés sous contrat.

Cette attestation, préparée en alternance au lycée ou centre de formation et en entreprise à l'étranger, doit amener le jeune à acquérir à la fois :

- :: une formation de dimension européenne et interculturelle ;
- :: un bagage linguistique ;
- :: une approche des exigences du monde professionnel.

Ce dispositif pédagogique repose sur l'organisation d'un stage professionnel à l'étranger (de 4 à 8 semaines) permettant d'obtenir la reconnaissance d'une mobilité. Cette période de formation permet donc au jeune de se confronter et de s'adapter à un environnement inconnu, de mettre en œuvre ses compétences professionnelles, interculturelles et d'en acquérir de nouvelles.

L'attestation Europro évalue la période de formation en milieu professionnel à l'étranger. Elle atteste que le titulaire du diplôme a acquis une culture européenne professionnelle par la mobilité. Elle valide une « employabilité » européenne propice à une future mobilité professionnelle. Cette évaluation, sous forme d'exposé oral, est organisée par l'établissement de formation. L'attestation est jointe au diplôme professionnel.

La comparaison des deux dispositifs certificatifs « section européenne » et attestation « Europro » est présentée sur la fiche ressource 1.

²⁴ Langues : allemand, anglais, espagnol, italien, portugais

2.3.2 Enseignement des langues et certification en Allemagne

En Allemagne, l'enseignement d'une langue vivante obligatoire n'est pas prévu dans de nombreux programmes de formation. Cependant, de multiples études prouvent l'utilité d'apprendre des langues vivantes, mais aussi d'appréhender des compétences interculturelles dans la vie professionnelle. Pour pallier cette absence, une certification désignée *KMK Fremdsprachenzertifikat* délivrée aux jeunes ayant subi avec succès les épreuves de langue professionnelle a été mise en place dans presque tous les Länder.

Par ailleurs, le programme des langues qui s'applique dorénavant en lycée professionnel s'appuie sur le CECRL et intègre les niveaux de compétences.

La réforme, en 2005, de la loi régissant la formation professionnelle (*Berufsbildungsgesetz*) offre la possibilité aux apprentis allemands d'effectuer une partie de leur formation à l'étranger. Ainsi, ils seront en mesure d'acquérir des compétences interculturelles et linguistiques.

En 2008, le Bundesinstitut für Berufsbildung (BIBB) s'est engagé dans la publication de descriptifs des différentes formations à partir du formulaire européen Europass.²⁵ Une meilleure lisibilité des diplômes y est donnée. Ces descriptifs fournissent les éléments indispensables en apportant des précisions quant

- :: aux connaissances, capacités et compétences acquises au cours de la formation;
- :: aux champs professionnels concernés par les formations;
- :: aux tâches réalisables / à réaliser;
- :: à l'échelle de notation.

Ces supports seront élaborés en anglais et français et faciliteront la négociation des objectifs lors de la période en entreprise dans le pays partenaire.

Les institutions et les politiques européennes ont apporté des orientations encourageantes et des outils de mise en œuvre qui contribuent à donner du sens aux apprentissages des langues et à la citoyenneté européenne.

²⁵ Liste disponible sur le site du BIBB: www2.bibb.de/tools/aab/aabzeliste_de

Chapitre 3

La réussite du projet de mobilité

La connaissance des deux systèmes scolaires associée à la prise en compte de la dimension européenne permet d'appréhender plus aisément le projet de mobilité franco-allemand et contribue à sa réussite. Ce troisième chapitre vous donne les clés d'entrée, exemples, pistes et conseils pour aborder cette démarche. Définissons tout d'abord les notions de projet et de mobilité.

Le projet émane d'une « intention de réaliser quelque chose ». Il implique l'action et la volonté d'aller vers le changement avec une ligne de conduite et une échéance. La mobilité est la capacité d'un individu à être mobile, à se déplacer. Elle repose sur l'action. Projet et mobilité prennent leur ancrage dans une démarche dynamique pour aller vers un environnement différent.

Quelle idée de projet dans la voie professionnelle ?

Le projet doit prendre appui sur des situations réelles en adéquation avec les objectifs de formation.

Quelles formes et quelle durée? – Quels publics concernés ?

Il peut s'agir d'un :

- :: projet de groupe ou de classe, mené en partenariat avec un établissement scolaire, ciblé sur une action commune et/ou une expérience en entreprise ;
- :: projet individuel de mobilité en milieu professionnel, à l'initiative du jeune.

Sa durée varie en fonction de l'intention :

- :: d'un jour à deux semaines pour un projet de groupe,
- :: plusieurs semaines pour une période de formation en entreprise dans le pays voisin.

Il peut intégrer la réciprocité ou n'être qu'unilatéral.

Il s'adresse tant aux élèves sous statut scolaire à temps plein qu'aux apprentis de toutes les spécialités professionnelles.

3.1 Exemples de thèmes et témoignages

3.1.1 Thèmes de projets de groupes scolaires

Ces thèmes franco-allemands choisis par les équipes pédagogiques sont en relation avec les formations professionnelles. La réflexion menée par les enseignants inclut l'élément incontournable : l'adéquation avec les exigences des référentiels.

Exemple



QUELQUES EXEMPLES	FORMATION OU ENSEIGNEMENT CONCERNÉ
Études comparatives d'entreprises	Toute formation professionnelle
Jeux de pistes à partir d'enseignes commerciales, de présentations de décor de vitrines. Études comparatives de pratiques commerciales des deux pays	Commerce
Animations dans des maisons de retraite et jardins d'enfants dans le pays voisin	Carrières sanitaires et sociales
Réalisations de fresques murales communes	Peintre en bâtiment
Réalisations de mobiliers	Bois ou structure métallique
Élaboration de menus et de productions culinaires « Essen kennt keine Grenze – déguster ne connaît pas de frontières »	Hôtellerie-restauration
Élaboration d'un robot	Électrotechnique
Organisation d'un voyage à Berlin ou Paris (projet pluridisciplinaire)	Tous les enseignements et toutes les formations

3.1.2 Témoignages à l'issue d'une mobilité en entreprise

Les expériences relatées dans les témoignages suivants illustrent le vécu des différents acteurs dans la mobilité, en faisant référence à leurs craintes et leurs satisfactions.

Des témoignages de jeunes

« En 2008-2009, j'ai préparé le baccalauréat professionnel Commerce en Alsace. J'ai effectué une période de formation en milieu professionnel, d'une durée d'un mois en Allemagne, où j'ai appris des techniques de vente et découvert une autre manière de travailler. Même si je maîtrisais bien la langue, j'ai pu améliorer mon vocabulaire spécifique à la vente. »

Sentiment très gratifiant de revenir en France et de se rendre compte de cette facilité à comprendre et à expliquer en allemand le vécu d'un mois. C'était une expérience fantastique et une aventure qui s'est bien terminée malgré quelques embûches. Je souhaite à tous ceux qui auront l'occasion de vivre une telle expérience de prendre leur courage à deux mains et de se jeter dans l'aventure. On en revient forcément gagnant et plus fort, on gagne en maturité et en indépendance. Je tiens à remercier mes professeurs et mes parents qui m'ont accordé toute leur confiance. »

Laurianne H., 19 ans, Alsace

« Le stage en entreprise fait partie de mes expériences les plus intéressantes, et j'estime qu'elle n'a pas de prix. L'entreprise m'a réservé un accueil chaleureux et collégial. Par ailleurs, on m'a confié beaucoup de responsabilités et je savais toujours à qui m'adresser en cas d'interrogation. Un stage à l'étranger permet d'améliorer ses compétences linguistiques et offre la possibilité de découvrir une autre culture. Je me suis senti bien encadré dans l'entreprise de transport M. [...] J'ai remarqué que les Français avaient deux heures de pause pour le repas de midi. Ceci était nouveau pour moi, car nous n'avons qu'une demi-heure de pause dans mon entreprise en Allemagne.

J'ai également trouvé intéressant de découvrir le système scolaire français à travers le séjour au lycée professionnel. Bien sûr, il n'était pas facile de tout comprendre. Mais c'était tout de même enrichissant. Nous nous sommes bien entendus avec les élèves de notre classe partenaire et nous sommes toujours en contact avec eux. Nous nous sommes donc fait, de surcroît, des amis. Merci pour cette belle expérience. Nous le referions à tout moment. »

Cédric, apprenti dans le secteur « transport-logistique », Bade-Wurtemberg

L'ambiance et le climat de travail en France :

« J'ai été surpris par l'accueil chaleureux des collègues français. Ils sont très ouverts et chaleureux et se serrent tous la main pour se saluer, ce qui n'est pas le cas dans mon entreprise en Allemagne.

Lors de conversations professionnelles, des thèmes personnels tels que la famille, les loisirs ou notre acteur préféré ont souvent été abordés. Le chef d'entreprise s'intéresse visiblement à ce que font ses employés. Au cours de la journée, il venait deux à trois fois pour voir si tout allait bien. Nous pouvions lui parler à tout moment, sauf bien sûr lorsqu'il était en rendez-vous à l'extérieur.

Les apprentis peuvent s'occuper assez rapidement, et de manière autonome, de la voiture d'un client. Ils communiquent beaucoup avec les maîtres d'apprentissage. Malgré la barrière de la langue, les Français ont fait beaucoup d'efforts pour pouvoir communiquer avec moi. Mais très souvent nous avons dû avoir recours à des gestes pour nous faire comprendre. Beaucoup d'employés ont essayé d'apprendre des termes ou des phrases en allemand. C'est ainsi qu'ils me disaient « Guten Morgen » et « Auf Wiedersehen » au bout du troisième jour. »

Markus S., apprenti du réseau Nemo, Basse-Saxe

Des témoignages de professeurs, maîtres d'apprentissage et chefs d'entreprise

Il est vrai que les relations entre la Rhénanie-Palatinat et la Bourgogne sont exceptionnelles puisqu'elles durent depuis 50 ans. Cependant et afin de renforcer ces liens, il nous faut à tout prix montrer à nos élèves que l'apprentissage de l'allemand est un atout pour l'insertion dans la vie professionnelle et favoriser leur mobilité. Mon lycée professionnel a initié il y a six ans des programmes d'échanges professionnels avec notre école partenaire en Allemagne. Ces stages de 3 semaines concernent des élèves qui préparent un CAP en 2 ans ou un BAC PRO en 3 ans de 4 sections : tailleurs de pierre, finitions (peintres en bâtiment), menuisiers-agenceurs et ébénistes. Les BAC PRO Arts de la pierre partent, quant à eux, 4 semaines en entreprise. Ces stages sont inclus dans leur cursus de formation et font l'objet d'une évaluation par leurs tuteurs allemands. Ils sont très valorisants pour nos élèves car ils apprennent des techniques et savoir-faire professionnels non enseignés chez nous. Mes élèves, souvent issus de milieux peu favorisés, tous grands débutants en allemand, comptent les jours jusqu'à leur départ. Ils sont parfaitement conscients de la chance qui leur est donnée et me parlent encore, bien des années plus tard alors qu'ils sont dans la vie active, de la fabuleuse expérience qu'ils ont vécue.

Leur regard sur l'Europe et notamment l'Allemagne s'est totalement modifié. C'est là mon objectif : vaincre cette peur du pays étranger, désirer communiquer, s'ouvrir à l'autre. Les voir rire et travailler ensemble, Français et Allemands confondus, grâce à leur passion pour leur métier, me conforte dans l'idée, année après année, même si c'est souvent difficile, qu'enseigner l'allemand n'est pas vain.

Emmanuelle B., professeur d'allemand, Bourgogne

« Le stage en entreprise a été très fructueux pour mes apprentis cuisiniers :
Ils ont découvert une ambiance empreinte de sérénité, un travail minutieux, deux facteurs indispensables pour réussir la tâche demandée. Ils ont apprécié les relations harmonieuses avec le personnel français. Même sans une maîtrise parfaite du français en amont, ils ont pu approfondir leurs compétences linguistiques sur le lieu de travail et d'hébergement, établir des contacts et résoudre l'une ou l'autre situation critique dans l'organisation journalière du travail. Ils ont découvert des produits régionaux typiques et leur utilisation dans la gastronomie, des sites touristiques, l'histoire de la région mais aussi la mentalité française. Ils peuvent ainsi se faire une idée concrète des joies et des peines d'une partie de la population de l'Union européenne.

Et pour moi, en tant que professeur chargé du suivi ?

J'ai pu faire la connaissance – malgré la barrière de la langue – de collègues sympathiques, prévenants et serviables. J'ai fait la cuisine dans les restaurants d'accueil des élèves et j'ai pu ainsi élargir mes connaissances et par conséquent celles des élèves que j'encadre dans le centre de formation (tout le monde y gagne !!). Mais le plus important était pour moi d'apprendre des jeunes de 16 ans et de comprendre leur manière de penser.

Les 21 journées de 16 heures étaient fatigantes mais tellement enrichissantes. Je suis prêt à recommencer l'expérience à tout moment. »

Mathias M., professeur de cuisine, Brandebourg

Offrir la possibilité aux apprentis et aux élèves de découvrir le monde du travail par-delà les frontières est une proposition qui m'a immédiatement convaincue.

Lorsque mes apprentis sauront comment le travail est accompli ailleurs, ils pourront mieux évaluer les situations au sein de mon entreprise et comparer les procédures de travail. Ceci est un enrichissement pour mon apprenti mais également pour mon cabinet.

Hedy Z., dentiste, Bade-Wurtemberg

Les élèves interrogés se disent prêts à renouveler leur expérience de mobilité. Bon nombre d'entre eux ont gardé des contacts réguliers avec les personnes rencontrées lors de ces périodes. Par ailleurs, leurs parents précisent qu'ils ont retrouvé des « enfants transformés, mûris et beaucoup plus épanouis, avec un autre regard sur la façon de vivre et de travailler ».

À noter la satisfaction de tous les acteurs impliqués dans la mobilité : jeunes, entreprises, enseignants, maîtres d'apprentissage. Les retombées positives sont le fruit d'un travail effectué par les équipes en amont. Ce travail s'inscrit dans une démarche de projet pour laquelle nous vous proposons des pistes et des conseils.

Remarque



3.2 La mise en œuvre du projet de mobilité

Pour aboutir aux résultats présentés, cela nécessite des ressources humaines et financières, une organisation et une planification rigoureuses autour d'un thème fédérateur.

Le thème, basé sur un accord collectif, marque l'engagement des divers acteurs. Les étapes doivent être formalisées par l'ouverture d'un cahier des charges. Cela exige la définition du rôle et des missions de chaque intervenant de l'équipe. La désignation d'un pilote est primordiale dans la mise en place et le suivi des stratégies communes. Par sa notoriété et son rayonnement, il rallie les acteurs ayant les mêmes intérêts. Une politique de communication et d'information permet à l'équipe éducative de suivre l'évolution du projet dont la réussite dépend :

- :: des dispositions prises pour permettre aux jeunes de s'adapter à la différence ;
- :: de l'organisation et de la planification d'étapes successives (cf. page 54).

En effet, l'élaboration d'un cahier des charges, inscrit dans le temps et dans la durée, permet de planifier toute l'organisation depuis l'émergence du projet jusqu'à sa finalisation. Des bilans intermédiaires sont l'occasion de procéder aux éventuels réajustements nécessaires. C'est ainsi que seront contournés de nombreux écueils.

Étapes de la démarche de projet



3.2.1 Analyse de la situation

L'idée du projet doit être partagée avec l'équipe et validée ultérieurement par la direction pour les deux pays et le conseil d'administration pour les établissements français. Le thème du projet étant choisi, il s'agit d'étudier sa faisabilité en termes de gestion du temps et de financement. Évitez de vous orienter vers des projets trop ambitieux et onéreux.

Par ailleurs, il est important de tenir compte :

- :: des acteurs impliqués dans la formation du jeune ;
- :: des contraintes liées aux différences culturelles et réglementaires.

De plus, il est nécessaire de définir des critères d'appréciation en vue de l'évaluation finale, ce qui n'exclut pas des bilans intermédiaires. En effet, celle-ci est réclamée par les organismes de financement, si une demande de subvention a été formulée.

3.2.1.1 Implication des acteurs: leur plus-value

L'ensemble des partenaires doit adhérer à cette démarche. Cette étape passe obligatoirement par un moment d'échanges, de dialogue pour formaliser les intérêts du projet de mobilité, à savoir une plus-value pour tous les acteurs.



Les élèves – les apprentis

Impossible de s'engager dans un projet de mobilité sans l'adhésion des jeunes concernés. Une stratégie de mise en situation concrète, dans le cadre d'un projet individuel ou de classe, leur donne envie de comprendre, d'apprendre et d'évoluer. L'expérience acquise lors de la mobilité responsabilise le participant. Elle contribue à affiner son projet personnel et professionnel et est une réelle plus-value en termes de formation:

- :: ouverture d'esprit, épanouissement;
- :: accès à une culture différente;
- :: adaptabilité;
- :: mobilité;
- :: autonomie;
- :: maturité;
- :: compétences élargies en langue étrangère;
- :: vision plus large de son métier et des méthodes de travail;
- :: valorisation de soi.

En termes d'insertion professionnelle, elle représente un réel atout à l'embauche.

L'équipe pédagogique

Les professeurs de langue et/ou de spécialité professionnelle sont les chevilles ouvrières du projet.

Travailler dans une démarche de projet nécessite l'adhésion volontaire d'enseignants de différentes disciplines et doit intégrer une approche pédagogique cohérente pour donner du sens aux enseignements. Les enseignants sont amenés à collaborer en interdisciplinarité, en binôme ou en tandem. Cette organisation leur donne l'occasion de s'ouvrir à un autre horizon par la découverte et la comparaison d'approches pédagogiques et didactiques différentes. La non-maîtrise de la langue ne doit être en aucun cas un frein. Elle nécessite donc l'implication du professeur de langue et/ou d'un professeur de spécialité professionnelle. Pour assurer la pérennisation du projet, il ne doit pas reposer sur une seule personne. La constitution d'une équipe soudée et la désignation d'un pilote s'imposent.

L'équipe de direction

Une présentation écrite du projet et de son cheminement pédagogique peut aider le proviseur à « accepter » la démarche.

En France, après l'accord du chef d'établissement, le projet doit être validé par le conseil d'administration et s'inscrire dans le projet d'établissement incluant un volet européen. Pour l'Allemagne, il trouve sa place dans la procédure liée à l'autonomie de l'établissement scolaire, si elle est mise en place dans le Land. Cette procédure est

nommée *Operativ eigenständige Schule (OES)* dans le Bade-Wurtemberg et *Modellvorhaben Eigenverantwortliche Schule (MES)* à Berlin, par exemple.
La valorisation de l'image de l'établissement scolaire inscrit dans une démarche de mobilité peut être un argument déterminant pour l'équipe de direction.

Les parents

L'idée de voir son enfant partir à l'étranger soulève bien des inquiétudes et des interrogations chez les parents. Il convient, lors de réunions, de les informer quant à la prise en charge, leur exposer les retombées positives du projet et les rassurer. Pour les Allemands, la situation peut être différente en raison de l'âge des jeunes qui sont souvent majeurs. L'information des parents ne s'impose donc pas systématiquement.

Cette expérience offrira à leurs enfants de meilleures chances d'insertion professionnelle.

Les partenaires « entreprise »

Les chefs d'entreprise et maîtres d'apprentissage peuvent être réticents à l'idée que l'apprenti s'inscrive dans une démarche de mobilité en raison d'une complexité administrative et d'un dysfonctionnement lié à l'absence du jeune. Il est important d'obtenir leur accord et d'instaurer un dialogue pour définir ensemble la période à l'étranger convenant aussi bien à l'établissement de formation qu'à l'entreprise ainsi que les objectifs visés. Un contact avec l'entreprise partenaire d'accueil facilite la mise en place de cette mobilité. Cette expérience présente une plus-value tant pour l'apprenti, de par l'acquisition de nouvelles compétences interculturelles et professionnelles, que pour l'entreprise. En effet, la connaissance du marché international et des méthodes de travail du partenaire présente des retombées et enjeux positifs pour l'établissement.

Remarque



À noter que la période de mobilité peut être partagée entre le centre de formation et l'entreprise pour éviter une trop longue absence sur le lieu de travail. Par ailleurs, un échange de réciprocity de stagiaires peut également pallier cet inconvénient.

Les chambres consulaires

Le diplôme professionnel étant délivré par les chambres consulaires, l'apprenti allemand doit consulter le conseiller en charge du diplôme avant le départ. Pour les périodes inférieures à 4 semaines, une simple information suffit. Au-delà, il faut obtenir l'autorisation de la chambre consulaire afin que le stage soit reconnu. Celui-ci doit :
:: correspondre aux objectifs de formation ;
:: faire l'objet d'une contractualisation.

Ce conseiller peut apporter de l'aide en termes de recherche d'entreprise, de financement et d'organisation.

Les chambres consulaires sont fortement engagées dans la promotion de la mobilité des apprentis. À cet effet, une structure de conseil a été mise en place en Allemagne par le ministère du Travail en collaboration avec les associations des chambres de com-

merce et d'industrie et des chambres des métiers. Ainsi ont été nommés 40 conseillers en mobilité²⁶ au niveau national, chargés d'accroître le nombre d'apprentis effectuant un stage à l'étranger. En France, les chambres jouent le rôle d'aide et de conseil pour la mise en place de la mobilité. Citons entre autres le programme Maestr'Al en Alsace. Au niveau de la coopération franco-allemande, l'Association permanente des chambres de métiers (APCM) et son homologue allemande, la DHKT, ont signé le 18 juin 2010 avec l'OFAJ une convention de partenariat. Elle a pour but d'accompagner la mobilité des apprentis en mettant en place des projets de 4 à 21 jours, avec un principe de réciprocité. Ces deux institutions pourront vous aider dans la démarche de recherche.

Par ailleurs, cette convention a pour objectifs de favoriser la formation de développeurs de la mobilité franco-allemande et d'élaborer des outils permettant de systématiser la préparation à l'accueil en entreprise.

3.2.1.2 Prise en compte des aspects réglementaires

Le succès du projet dépend de la prise en compte des différences culturelles et de la réglementation. En effet, les deux systèmes éducatifs n'ont pas les mêmes contraintes de certification.

Évaluation de la période en entreprise

Le système français impose un cadre réglementaire pour l'évaluation certificative de la période de formation en entreprise auquel il faut se conformer (cf. chapitre 1). L'accompagnement et le suivi du stagiaire sont soumis à la réglementation du diplôme. Il reste sous la responsabilité de l'établissement et est évalué conjointement par l'enseignant et le tuteur d'entreprise.

La situation des stagiaires allemands est différente dans la mesure où la période de formation en entreprise n'est pas évaluée et prise en compte pour l'obtention du diplôme. Les apprentis dépendent des chambres consulaires. Ces dernières peuvent, dans le cadre d'une procédure de contrôle, prendre l'attache de leurs homologues français ou s'appuyer sur le rapport de stage de l'apprenti qu'il doit compléter obligatoirement dans le cadre de sa formation. L'expérience de la mobilité contribue avant tout à l'épanouissement personnel de l'élève ou de l'apprenti.

Assurance maladie

Pour une prise en charge des soins de santé à l'étranger, les jeunes français ou allemands doivent se procurer la carte européenne d'assurance maladie.

Responsabilité civile

Pour les stages d'élèves français à l'étranger, l'assurance de l'établissement scolaire doit être informée de l'extension de la responsabilité civile à l'étranger. Dans certains cas, une prime complémentaire devra être acquittée.



²⁶ La liste des conseillers en mobilité est disponible sur le site www.handwerksblatt.de/

Pour la mobilité des apprentis français, l'arrêté du 2 février 2009 répond aux questions réglementaires. Les trois parties - jeune, employeur et entreprise d'accueil - doivent souscrire une assurance de responsabilité civile.

L'apprenti allemand doit vérifier auprès de son assureur la validité du contrat de responsabilité civile pour un stage à l'étranger.

3.2.2 Montage du projet

Le projet identifié, l'équipe constituée, abordons l'étape suivante qui consiste à :

- :: rechercher un partenaire dans l'autre pays ;
- :: formaliser conjointement le projet individuel ou de classe ;
- :: obtenir un financement ;
- :: former les enseignants, les élèves et les apprentis à la mobilité ;
- :: préparer le séjour.

3.2.2.1 Recherche du partenaire

Quel partenaire en fonction du projet ? Comment le trouver ? Qui effectue la recherche ?

Les projets de classe

Vous avez la possibilité d'établir un partenariat avec un établissement scolaire. Choisissez de préférence une école ou un centre de formation accueillant des jeunes de la même tranche d'âge et assurant une formation similaire ou proche. Les cursus de formation étant souvent différents, le partenariat peut s'établir entre une classe sous statut scolaire à temps plein et une classe relevant de l'alternance.

La signature d'une convention entre les deux établissements permet de pérenniser le partenariat établi.

Des pistes pour rechercher un partenaire sont données dans la fiche ressource 2 : Comment trouver un partenaire pour un projet d'échange de classe ?

Les projets de mobilité en entreprise

Rechercher une entreprise à l'étranger représente un réel défi. Différentes possibilités se présentent à l'équipe pédagogique, notamment :

- :: laisser l'initiative au jeune pour le responsabiliser et le rendre acteur de sa formation en lui conseillant de
 - .. se renseigner auprès de sa famille, de ses connaissances ;
 - .. et/ou s'adresser à son maître d'apprentissage ou tuteur d'entreprise (cette dernière a peut-être une filiale dans le pays voisin) ;
- :: s'appuyer sur les collègues de l'établissement partenaire ;
- :: contacter des organismes, des sites institutionnels et des réseaux. Ils apportent les éléments de réponse en fonction du type de projet et du pays d'origine.

Des informations détaillées sont présentées dans la fiche ressource 3 – Comment trouver un partenaire pour un projet de mobilité en entreprise ?

Nouer des contacts avec le partenaire scolaire ou l'entreprise avant le départ des jeunes est un gage de réussite. Ces moments sont à privilégier pour mettre au point les aspects organisationnels, financiers et pédagogiques.

Remarque



3.2.2.2 Formalisation du projet pédagogique

Chaque projet pédagogique repose sur un travail de concertation en équipe interdisciplinaire allemande et française. Il s'agit d'y intégrer les spécificités de chaque établissement. C'est pourquoi le projet doit être négocié et rédigé conjointement. La mission des équipes consiste à :

- :: fixer les objectifs de formation à partir des points de convergence entre les deux référentiels ;
- :: préciser le thème lié à la spécialité professionnelle, facteur de motivation pour l'implication des jeunes qui donne du sens aux différents apprentissages. En effet, la réalisation d'un objet confectionné, d'une restitution sous forme d'exposé ou d'exposition par exemple, suscitera l'adhésion des jeunes ;
- :: programmer le projet pédagogique dans le cursus de formation ;
- :: fixer l'échéancier en fonction des calendriers scolaires en France, en Allemagne et par Land ;
- :: prévoir l'organisation et la gestion des périodes de formation à l'étranger ;
- :: envisager des perspectives d'évaluation en commun.

Ce cadre étant établi, le projet favorise l'acquisition et la maîtrise de compétences professionnelles, linguistiques et interculturelles.

3.2.2.3 Financement

Veillez à ne pas vous engager dans l'aventure sans avoir pris toutes les garanties financières au préalable.

Établissez un budget prévisionnel !

Sollicitez d'éventuels cofinancements !

Complétez les dossiers de candidatures en fonction du programme choisi !

Respectez les dates limites de dépôt des candidatures !

Remarque



Des fiches ressources vous apporteront les éléments nécessaires :

- :: fiche ressource 4 : Comment financer un projet d'échange de classe ?
- :: fiche ressource 5 : Comment financer un projet de mobilité en entreprise ?

Remarque pour les établissements français :

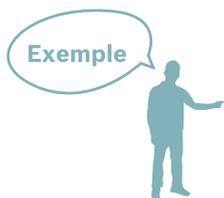
Les dépenses liées à l'hébergement, aux déplacements, etc. doivent obtenir l'approbation du conseil d'administration. De plus, le gestionnaire doit être prévenu à temps afin de prévoir une ligne budgétaire réservée aux subventions octroyées. Celles-ci peuvent relever de différents organismes.

3.2.2.4 Formation à la mobilité pour les enseignants

Faire preuve de mobilité est « synonyme d'aventure », de découverte d'un autre univers culturel, économique, social et éducatif. Ce nouveau paysage nécessite une adaptation à la différence. Ainsi, des formations, répondant à ces besoins, sont proposées par différents organismes :

- :: **L'Office franco-allemand pour la Jeunesse (OFAJ)** apporte un soutien financier à différents séminaires dont les cours de langue binationaux organisés par leurs partenaires et l'initiation à la méthode Tandem. Des demandes de bourses de stage peuvent être déposées auprès de cet organisme (bureau linguistique à Berlin). Le site de l'OFAJ vous apportera de plus amples renseignements.
- :: **Le Secrétariat franco-allemand (SFA)** propose des cours de langues intensifs de 10 jours pour les responsables pédagogiques. Des échanges de professeurs et de formateurs contribuent à une meilleure connaissance du système de formation du pays voisin et à l'approfondissement de la coopération pédagogique.
- :: **Le Centre international d'études pédagogiques (CIEP)** à Sèvres propose des stages de perfectionnement linguistique, culturel et pédagogique. Le site du CIEP donne des informations précises à ce sujet.
- :: **Leonardo da Vinci** : ce programme européen finance des actions de formation professionnelle sous forme de stages dans des entreprises situées hors du pays d'origine du professeur. Des informations sont disponibles sur le site de l'agence Europe-Éducation-Formation.

Grâce à ces formations proposées par les différentes organisations, l'enseignant disposera d'outils pour mettre en œuvre de nouvelles pratiques pédagogiques dans la langue étrangère et transmettre la culture de l'entreprise ainsi que tous les aspects interculturels. Il sera en mesure d'adapter son enseignement pour la préparation des apprenants à la mobilité. Pour développer les compétences interculturelles et linguistiques liées à la spécialité professionnelle du jeune, l'enseignant s'appuie sur des pratiques pédagogiques actives d'apprentissage : travail en projet, méthode tandem, pédagogie différenciée. Il s'agit pour l'enseignant, dans un premier temps, de les appréhender, puis de les maîtriser. Afin de familiariser les enseignants avec ces pratiques, voici quelques éléments leur permettant d'avoir une première approche pour rendre l'enseignement dynamique et motivant :



- :: Un enseignement inscrit dans une **démarche de projet** met le jeune en situation d'acteur de sa propre formation. Cette démarche pédagogique l'incite à la réflexion, à l'action et constitue pour lui un véritable défi. Elle lui permet de développer l'esprit d'initiative, la créativité, le sens de l'organisation, l'autonomie et la capacité à gérer son temps. Le projet, prétexte pédagogique, permet de confronter élèves et apprentis à des situations réelles et contribue à l'acquisition de nouvelles connaissances et compétences. Sa réussite est un enjeu fort pour tous les acteurs.

- :: La **méthode tandem, ou cours binational**, s'adresse à un public paritaire de deux nationalités différentes. Il s'agit d'apprendre à tour de rôle les deux langues en profitant de la binationalité du groupe pour mettre en place un apprentissage linguistique basé sur l'engagement mutuel des participants selon le principe de fonctionnement du tandem :

« Je t'aide à apprendre ma langue, à connaître mon pays et tu m'aides à apprendre ta langue et connaître ton pays, pour ainsi mieux nous comprendre ! »

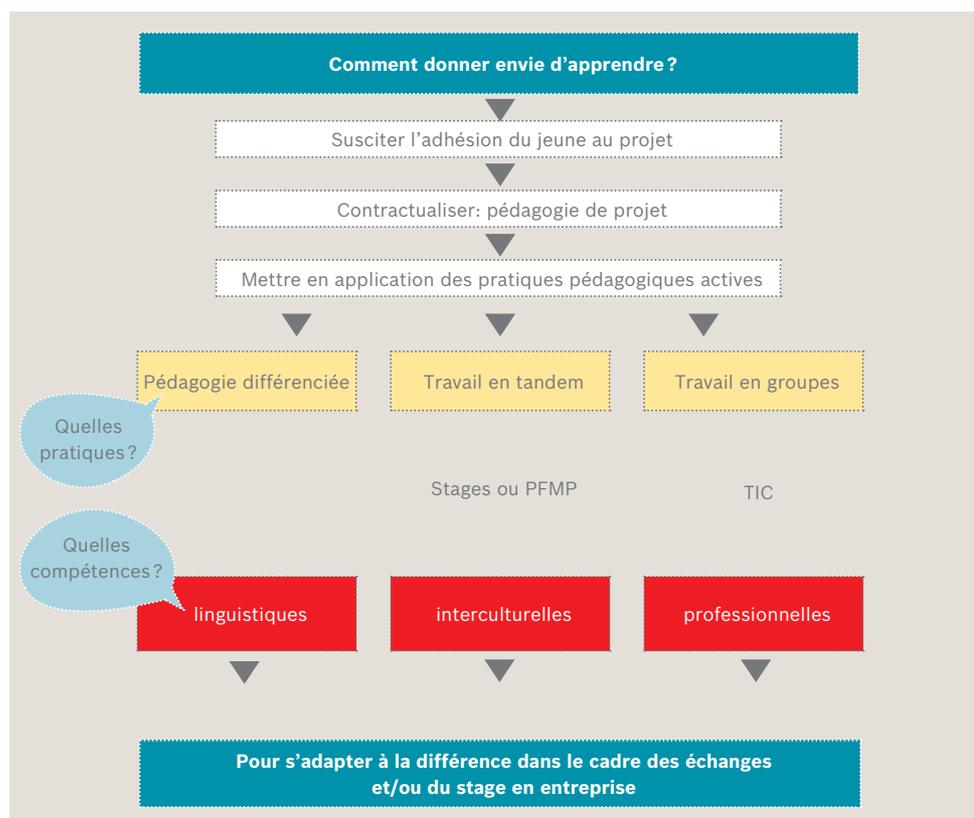
Le participant est donc à la fois l'apprenant de la langue du partenaire et l'enseignant de sa propre langue. Il transmet également à son homologue des aspects culturels propres à son pays.

:: La **pédagogie différenciée** répond à la gestion de l'hétérogénéité au sein d'une classe, d'un groupe. Elle consiste à faire atteindre des objectifs communs par différents cheminements pédagogiques. L'un d'entre eux est le **travail en groupe**. Il consiste à travailler en petits groupes pour aboutir à une réalisation collective. La collaboration à l'intérieur du groupe favorise l'émulation, l'entraide et la synergie.

À ces pratiques pédagogiques se rajoutent d'autres ressources et aides, notamment, l'assistant de langue qui peut apporter son soutien à tous ces dispositifs. L'usage des technologies de l'information et de la communication (TIC) facilite :

- :: la recherche documentaire : découverte du nouvel environnement (particularités socio-économiques et culturelles du pays d'accueil) ;
- :: le contact et la communication avec le ou les partenaires (courriel, présentation de la classe sous forme de CD-ROM, de blog, travail collaboratif...). Cette solution permet de tisser des liens et de mutualiser des pratiques.
- :: Les jeunes peuvent bénéficier d'une préparation linguistique organisée par le SFA ou l'OFAJ.

Le schéma ci-dessous illustre le cheminement pédagogique à mettre en œuvre par l'enseignant en vue de susciter et de développer auprès des jeunes l'intérêt pour la mobilité.



3.2.2.5 Préparation du séjour

Qu'il s'agisse d'un projet de classe ou d'un projet individuel dans le cadre d'une période de formation en entreprise, la préparation du séjour nécessite une organisation rigoureuse. Le montage du projet requiert le respect de différentes étapes. Il va de soi que la procédure n'est pas la même en France et en Allemagne.

Des tableaux synthétiques récapitulent les étapes de la mise en œuvre et les procédures à respecter. Utilisez à cette fin les fiches ressources 6 et 7 : check-list pour la période de formation en entreprise allemande pour l'élève et l'apprenti français.

3.2.3 Évaluation du projet

Le pilote du projet assure l'organisation de la procédure d'évaluation intermédiaire et finale impliquant les différents acteurs.

Ces bilans intermédiaires, outils de pilotage et de régulation, permettent :

- :: d'échanger pour « mieux avancer » en synergie entre les équipes et les jeunes ;
- :: de réajuster le déroulement, si nécessaire, en vue d'atteindre les objectifs fixés.

S'y ajoute l'évaluation terminale qui appelle les réponses aux questions suivantes :

- :: Les objectifs visés ont-ils été atteints ?
- :: La stratégie choisie a-t-elle été efficace ?
- :: Les différents acteurs ont-ils honoré leurs engagements respectifs ? Si non, quelles en sont les raisons et comment y remédier ?
- :: Quelles sont les retombées positives pour les jeunes ? les professeurs ? les partenaires ?

Cette analyse constitue une base de travail pour la rédaction du rapport final exigé par les organismes financeurs qui s'y référeront pour effectuer le contrôle de l'utilisation des crédits eu égard aux objectifs initiaux.

Il constitue également une base de réflexion en vue d'une pérennisation ou des améliorations à apporter.

3.2.4 Certification et attestation du séjour à l'étranger

Différentes attestations ou certifications contribuent à cette valorisation par une reconnaissance officielle ou institutionnelle. Elles apportent tout le crédit lors de procédures de recrutement.

CERTIFICATION OU ATTESTATION	DESCRIPTIF
Europass Mobilité	Attestation européenne qui valorise l'expérience de mobilité. Renseignée par le partenaire d'accueil, elle indique le lieu, les modalités de formation, les compétences acquises, les activités réalisées et les résultats obtenus. www.europass-info.de/ (Allemagne) www.europe-education-formation.fr/europass-mobilite.php (France)
Portfolio des langues	Outil d'auto-évaluation européen destiné à apprécier les compétences linguistiques. Il prévoit l'établissement d'un curriculum vitae.
Attestation de stage	Attestation établie par l'entreprise d'accueil. Elle précise le projet, les conditions de réalisation et l'implication du jeune.
Euregio	Attestation délivrée uniquement dans l'espace du Rhin Supérieur. Elle s'adresse aux jeunes ayant accompli un stage d'une durée minimale de 4 semaines. www.euregio-zertifikat.de/
Attestation Europro	Attestation certificative, délivrée en France, par l'établissement qui valide les acquis des élèves dans leur activité professionnelle tournée vers un pays européen (cf. tableau comparatif : attestation Europro - Sections européennes).
Section européenne	Indication portée sur le diplôme du baccalauréat professionnel en France, ayant une valeur certificative.

3.2.5 Communication

La politique de communication autour du projet de mobilité franco-allemand représente un atout incontestable. Il est conseillé d'utiliser toutes les formes de communication orale, écrite et visuelle, tant à l'interne qu'à l'externe.

Pour médiatiser les actions réalisées, portez-les à la connaissance :

- :: de l'environnement proche : équipe éducative de l'établissement, parents d'élèves ;
- :: des partenaires et des acteurs.

Les technologies de l'information et de la communication (TIC) contribuent à diffuser l'information auprès des différents publics, tout comme la presse locale et les médias.

Exemple



Vous pouvez mettre en valeur les expériences de mobilité en réalisant, si possible, une présentation en tandem ou en binôme avec les élèves qui peut prendre la forme de :

- :: l'élaboration d'un support visuel, d'un récit, d'une pièce de théâtre pour la journée « portes ouvertes » ou la journée franco-allemande le 22 janvier, les fêtes, les expositions...;
- :: l'élaboration d'un support affiché en permanence dans un endroit de passage de l'établissement ou de l'entreprise;
- :: le compte rendu des expériences sur le site de l'entreprise ou de l'établissement, dans le journal de l'établissement;
- :: l'organisation d'une cérémonie de remise des certifications et/ou des attestations;
- :: le compte rendu au corps d'inspection ou à la chambre de commerce et d'industrie ou le cas échéant, la chambre de métiers pour une diffusion de l'information sur leur site.

Cette médiatisation valorise l'expérience et suscitera l'appétence auprès d'autres jeunes pour un projet de mobilité.

Remarque



Le projet de mobilité ne se limite pas à un simple échange pour un échange, un séjour pour un séjour. Il s'inscrit dans une démarche globale et fait appel à des compétences professionnelles, linguistiques et transversales. Les enseignants s'appuient sur une approche pédagogique qui suscite chez le jeune l'envie d'apprendre et d'adhérer au projet. Une valorisation et une médiatisation conduisent à une reconnaissance des actions menées dans la perspective d'une insertion professionnelle. Cette reconnaissance contribue à la construction de l'Europe au niveau éducatif.

Cette démarche présentée de façon exhaustive contractualise le projet de mobilité. Néanmoins, différentes situations peuvent engendrer des expériences plus spontanées, où le jeune ne bénéficiant pas de cours de langue dans son parcours de formation peut découvrir l'environnement de l'autre. Cette initiative émane soit de l'enseignant, soit du jeune.

Un jeune curieux sera en mesure de trouver les informations nécessaires à la préparation de son séjour. Des pistes concrètes sont proposées dans les fiches ressources correspondant à cette situation.

3.3 La voie professionnelle : plate-forme d'expériences franco-allemandes

La France et l'Allemagne s'appuient sur une coopération étroite, reconnue depuis de nombreuses années, et sur un engagement partagé en faveur de la promotion des échanges et de la langue du partenaire. Dans la voie générale, le ministère de l'Éducation nationale a créé, par accords de coopération avec l'Allemagne, deux types de dispositif bilingue dans l'enseignement secondaire général, à savoir :

:: des lycées franco-allemands préparant au « baccalauréat de l'enseignement franco-allemand ». Ce dispositif, instauré en 1972, constitue la première tentative de rapprochement de deux systèmes éducatifs relativement différents.

:: des établissements préparant à l'AbiBac : cette formation vise la délivrance simultanée des deux diplômes de fin d'études secondaires. Les élèves bénéficient d'un enseignement renforcé de langue et littérature et de l'enseignement de l'histoire et de la géographie dans la langue du partenaire sur la base de programmes définis en commun par les autorités compétentes des deux pays. Elle est fondée à la fois sur le jumelage d'un établissement français et d'un établissement allemand et sur l'élaboration de projets basés sur des contacts réguliers et des échanges.

Par ailleurs, l'enseignement supérieur, sous l'égide de l'Université franco-allemande, a mis en place des cursus intégrés qui mènent à des doubles certifications.

Dans la voie professionnelle, il n'existe pas, à ce jour, de certifications binationales homologuées. Cependant, cette question reste une des préoccupations de la commission franco-allemande des experts pour la formation professionnelle. Celle-ci a élaboré et présenté en 2009 :

:: un référentiel de niveau IV franco-allemand pour le baccalauréat professionnel technicien frigoriste (métiers du froid) en prenant appui sur le référentiel d'activités professionnelles ;

:: un document de travail concernant les « références partagées franco-allemandes pour une certification de niveau V logistique et transport ». Ce support met en exergue les points d'appui permettant de construire des certifications nationales qui répondent aux règles et volonté de chacun des pays, en favorisant la lisibilité des qualifications, la compréhension mutuelle et la mobilité des apprenants.

D'autre part, aux niveaux régional et local, les différentes instances politiques et éducatives des deux pays se sont mobilisées pour mettre en place des dispositifs de reconnaissance de qualification et de compétences professionnelles.

3.3.1 Partenariats et réseaux

Les partenariats entre différentes régions françaises et les Länder allemands conduisent à des jumelages et des coopérations dans différents domaines (éducation et formation, sciences, économie, environnement, ...). Ces partenariats permettent aux différents acteurs (équipes de direction et pédagogiques, entreprises, élèves, apprentis ...) de travailler en commun et en tandem. Dans certains cas, ils aboutissent à la création de réseaux formalisés par la signature de conventions et/ou de lettres d'intention entre les acteurs impliqués dans la formation des jeunes :

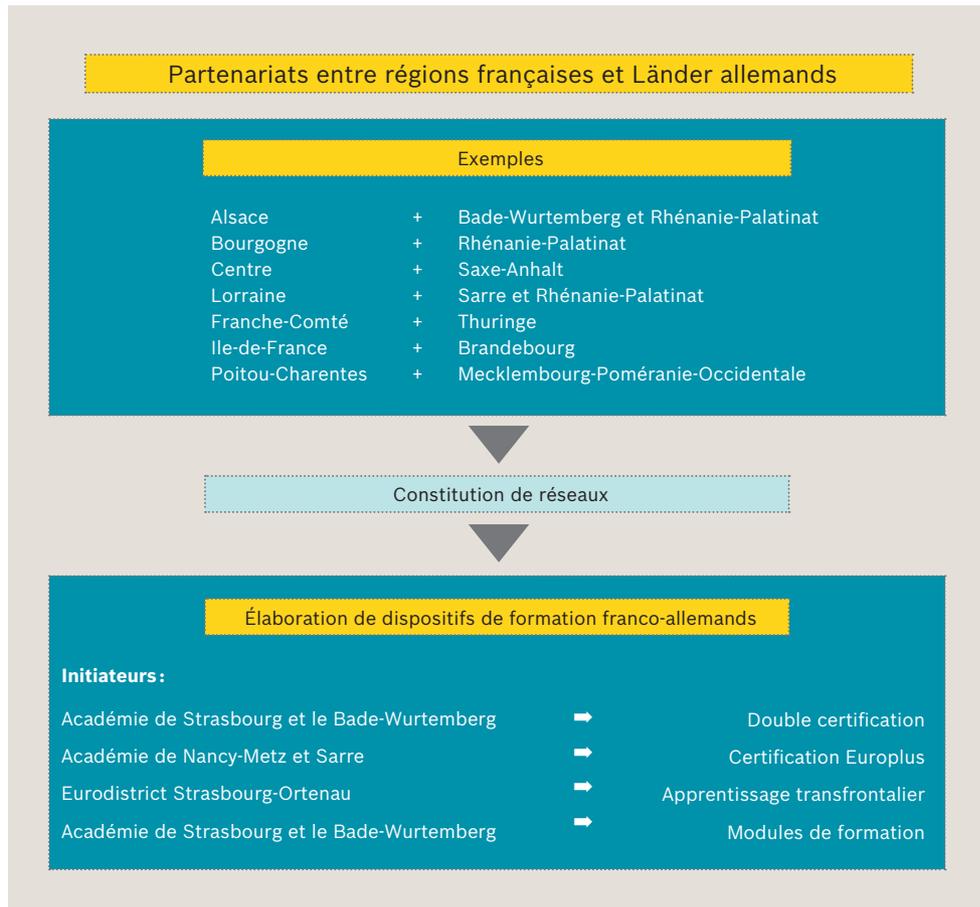
- :: systèmes éducatifs;
- :: collectivités territoriales;
- :: monde professionnel.

PARTENAIRES FRANÇAIS ET ALLEMANDS	EXEMPLES
Académie et Land	<p>Nancy-Metz-Sarre</p> <p>La coopération prend appui sur une convention signée entre les deux partenaires en 1991. Depuis cette date, elle s'est constamment développée et enrichie, en particulier dans les domaines suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> :: formation continue des enseignants du premier degré :: conception de matériel d'enseignement :: mobilité des jeunes :: mise en ligne d'un site commun :: mise en place de dispositifs d'enseignement commun : échanges de professeurs, création de certifications complémentaires bilatérales AbiPlus-BacPlus en 2001, et Europlus en 2007.
Académie, région, Land	<p>Akademie der beruflichen Bildung - ABB (Dijon, Lyon, Strasbourg, région Alsace et le Land Bade-Wurtemberg)</p> <p>Réseau bilatéral de coopération dans la voie professionnelle qui a pour objectifs de</p> <ul style="list-style-type: none"> :: favoriser l'échange et la diffusion d'informations, de pratiques, d'expertises, de connaissances et d'expériences dans la voie professionnelle :: élaborer des stratégies communes pour harmoniser et développer la mobilité en partenariat avec les représentants du monde de l'économie :: améliorer les compétences professionnelles des jeunes, des formateurs et des personnels d'encadrement :: réaliser des parcours communs de formation(s) dont les modules.

PARTENAIRES FRANÇAIS ET ALLEMANDS	EXEMPLES
Académie, chambres consulaires, région	<p>Euregio (académie de Strasbourg, région Alsace, chambres consulaires françaises, allemandes et suisses) Ce projet réunit des experts de la voie professionnelle et a pour mission d'encourager et de valoriser la mobilité dans le Rhin Supérieur par l'attribution d'un certificat.</p>
Région, Land	<p>Basse-Saxe et Haute-Normandie Cette coopération a mené en 2000 à la signature d'une convention entre le Conseil régional de Haute-Normandie et le et le gouvernement du Land de Basse-Saxe (ministère de l'Éducation). Dès 2001, des professeurs, des maîtres d'apprentissage puis des apprentis allemands se sont rendus en France dans le cadre de projets de mobilité. En 2010, 7 centres de formation pour apprentis de Haute-Normandie et 5 établissements scolaires et chambres consulaires participent au projet.</p>
Collectivités territoriales	<p>Eurodistricts C'est une entité administrative européenne qui regroupe des agglomérations urbaines situées de part et d'autre d'une frontière d'États. Exemples :: Strasbourg-Kehl-Offenbourg, nommé Eurodistrict Strasbourg-Ortenau :: Mulhouse-Colmar-Fribourg-en-Brisgau :: Sarrebruck-Forbach</p>
Chambres consulaires	<p>Chambre franco-allemande de commerce et d'industrie, Paris Fondée en 1955, elle regroupe aujourd'hui environ 800 entreprises.</p>
Entreprises	<p>Clubs d'affaires franco-allemands Il en existe 9 en Allemagne et 12 en France. La liste complète est accessible sur www.clubs-des-affaires.org/ Leur objectif est de favoriser et de promouvoir les relations d'affaires entre l'Allemagne et la France.</p>

NB Cette liste n'est pas exhaustive.

Des dispositifs pédagogiques résultent de la synergie entre les différents partenaires. Le schéma ci-dessous l'illustre de façon synthétique.



Vous trouverez la liste complète des coopérations franco-allemandes sur le site : <http://www.deutschland-frankreich.diplo.de/Regionale-Kooperation,1313.html>

3.3.2 Dispositifs franco-allemands dans la voie professionnelle

Exemple



3.3.2.1 Double certification

L'académie de Strasbourg, la région Alsace et les instances correspondantes du Bade-Wurtemberg ont instauré un cursus en apprentissage permettant l'obtention d'une double certification : le baccalauréat professionnel commerce en alternance et le *Diplom als Einzelhandelskaufmann/-frau*.

Les contenus de formation ont été élaborés à partir des deux référentiels afin de répondre aux exigences de la certification en vigueur. La formation scolaire et en entreprise se déroule alternativement dans les deux pays.


 Remarque

Cette formation offre la possibilité aux apprentis français et allemands de briguer les deux diplômes.

3.3.2.2 Certificat Europlus

Il est mis en place entre l'académie de Nancy-Metz et le ministère sarrois de la Famille, des Femmes et de la Culture. Ce certificat valide le niveau B2²⁷ dans la langue du partenaire. Les épreuves prennent appui sur l'expérience professionnelle acquise lors de la période de formation à l'étranger et le cours de spécialité professionnelle dispensé par un professeur locuteur natif.

3.3.2.3 Apprentissage transfrontalier

L'Alsace et le Bade-Wurtemberg ont constitué un espace géographique politique commun, l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau. Les partenaires de cet espace transfrontalier ont adopté, en 2008, un protocole assurant la mobilité transfrontalière d'apprentis dans un cadre juridique sécurisé. Il permet aux jeunes apprentis de cet espace de suivre :

- :: l'enseignement théorique dans le centre de formation de leur pays d'origine ;
- :: leur formation en entreprise dans le pays voisin.

3.3.2.4 Modules de formation franco-allemands

La création de modules de formation franco-allemands nécessite une analyse des deux référentiels. Cette étude permet le repérage des points de convergence en vue de définir les contenus des modules dans la langue étrangère qui s'intègrent dans la progression pédagogique de la spécialité professionnelle des deux pays.

Dans un souci d'efficacité, l'enseignement est dispensé en tandem :

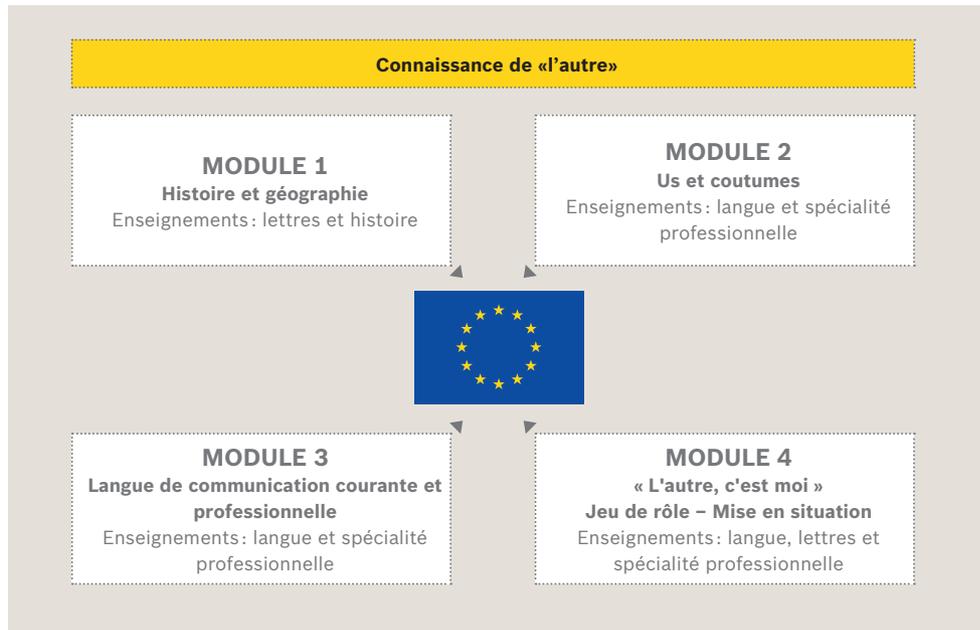
- :: professeurs de langue et de spécialité ;
- :: élèves français et allemands.

Ce module pluridisciplinaire, basé sur une démarche active et axé sur la connaissance de « l'autre », permet l'appropriation

- :: des notions historiques et géographiques ;
- :: des us et coutumes ;
- :: des connaissances liées à la spécialité professionnelle.

27 Niveau de langue en référence au Cadre européen commun de référence des langues.

Découvrez ce module dans le schéma ci-dessous.



Dans un second temps, les connaissances acquises en tandem et en milieu scolaire sont mises en application lors d'une période de formation en entreprise. Ainsi, le jeune est en totale immersion dans la vie quotidienne et professionnelle.

Les institutions européennes, par leurs actions, encouragent fortement la mobilité et la formation tout au long de la vie. Ces actions s'inscrivent dans la reprise de la croissance dans une Europe à la compétitivité renforcée.

Eu égard aux expériences de mobilité présentées, la voie professionnelle s'inscrit parfaitement dans cet axe. Nous pouvons affirmer qu'elles sont sources de motivation mais aussi de satisfaction pour tous les acteurs impliqués. Les intervenants parviennent à surmonter les difficultés en développant démarches et travail d'équipe exposés dans le manuel. N'oublions pas que ces actions contribuent fortement à une prise de conscience de la citoyenneté européenne auprès des jeunes qui nous sont confiés. Le but ultime est de faciliter leur future insertion professionnelle et sociale. Nous vous souhaitons de réussir dans cette belle aventure !

Fiches ressources

Attestation Europro et section européenne

CONDITIONS	ATTESTATION EUROPRO	SECTION EUROPÉENNE
Textes de référence	:: JO n° 101 du 30 avril 2002 :: Publication dans le BOEN du 30 mai 2002	:: BOEN n° 32 du 14 septembre 2000 :: BOEN n° 31 du 30 août 2001 :: Arrêté du 9 mai 2003-BO n° 24 du 12 juin 2003 :: Arrêté du 22 mars 2005, BOEN n°16 du 21 avril 2005
Aspects		
administratifs	:: constituer un dossier : présentation de la politique européenne dans l'établissement :: valider le dossier en conseil d'administration :: inscrire la dimension européenne dans le projet d'établissement (fédérer les équipes enseignantes et administratives) :: mettre en place des partenariats	
	:: informer les corps d'inspection (langues et spécialités professionnelles)	:: réaliser une demande d'ouverture auprès des services rectoraux
financiers	:: constituer des dossiers de financement (LEONARDO-OFAJ...) :: avoir recours à d'autres sources de financement (partenaires régionaux et locaux)	
pédagogiques	:: organiser des échanges avec des partenaires étrangers (lycées, entreprises) :: renforcer l'étude des langues vivantes :: avoir recours à des assistants de langues :: faire participer des intervenants extérieurs :: effectuer des PFMP (périodes de formation en milieu professionnel) à l'étranger :: organiser le suivi et l'évaluation des PFMP à l'étranger	
		:: assurer des cours de DNL (discipline non linguistique)
Personnel	:: professeur de langue impliqué :: professeur d'enseignement professionnel	:: professeur de langue impliqué :: professeur de DNL ayant obtenu le cas échéant la certification complémentaire
Horaires d'enseignement prévus		:: 1 h de DNL :: 1 h de renforcement linguistique
Public concerné	:: niveau V au niveau III (CAP-BEP-mention complémentaire-baccalauréat professionnel-brevet des métiers d'art-BTS-diplôme des métiers d'art)	:: niveau IV (baccalauréat professionnel)

CONDITIONS	ATTESTATION EUROPRO	SECTION EUROPÉENNE
Objectifs	<p>:: promouvoir un comportement de citoyen européen, les valeurs et les principes de la vie démocratique et approfondir la réflexion sur des questions culturelles et environnementales</p> <p>:: valider les acquis des élèves dans leur activité professionnelle tournée vers un pays européen</p>	<p>:: contribuer à la formation du citoyen européen</p> <p>:: développer les capacités de réflexion et d'échanges d'idées des élèves</p> <p>:: renforcer l'enseignement de la langue retenue</p> <p>:: se familiariser avec la culture du pays concerné</p> <p>:: permettre d'acquérir la maîtrise d'une langue étrangère au meilleur niveau (référence aux sections européennes créées en 1992)</p> <p>:: assurer la cohérence des initiatives pédagogiques et culturelles</p>
Période de formation	:: effectuer une période de formation en milieu professionnel (PFMP) à l'étranger d'environ 4 semaines	:: Niveau IV : BAC PRO effectuer une PFMP de 4 semaines
Évaluation	:: évaluer la période de formation en entreprise (attitudes et comportements professionnels)	
	<p>:: organisée par l'établissement de formation à l'issue du stage ou de la période de formation en milieu professionnel</p> <p>Remarques :</p> <p>:: Les exigences de l'attestation « Europro » dépendent du niveau de diplôme présenté.</p> <p>Les élèves doivent être capables de rendre compte d'une activité professionnelle en rapport avec l'identité européenne ou avec la dimension européenne du métier</p> <p>Épreuve orale :</p> <p>... présentation d'un dossier (en langue française ou étrangère, selon le diplôme) : 10 min</p> <p>... questions à partir du dossier : 10 min</p>	
Validation	Attestation « Europro » jointe au diplôme	Indication « Section européenne » portée sur le diplôme

Comment trouver un partenaire pour un projet d'échange de classe ?

Les dispositifs européens	
<p>Comenius Les différentes agences européennes diffusent sur leur site les recherches de partenaires et peuvent vous aider à trouver une école partenaire.</p>	<p>www.europe-education-formation.fr/comenius-partenariats.php</p>
Les dispositifs franco-allemands	
<p>OFAJ Formulez une demande auprès de l'organisme via le site.</p>	<p>www.ofaj.org sous la rubrique « Enseignants/Animateurs »</p>
<p>ABB - Akademie der beruflichen Bildung Ce réseau bilatéral de coopération dans la voie professionnelle entre les académies de Dijon, Lyon, Strasbourg, la région Alsace et le Land du Bade-Wurtemberg facilite la recherche de partenariats dans la limite des zones de compétences.</p>	<p>http://lehrerfortbildung-bw.de/akaprojekte/intern/dt_fr_aka/</p>
Les dispositifs nationaux	
<p>Les DAREIC dans les rectorats Dans chaque académie est nommé un délégué académique aux relations européennes et internationales et à la coopération (DAREIC), chargé de coordonner et d'impulser les actions d'ouverture à l'international telles que :</p> <ul style="list-style-type: none"> :: les échanges de classe ; :: les activités internationales dans les établissements ; :: le perfectionnement linguistique des enseignants ; :: le soutien pédagogique à des établissements étrangers ; :: les appariements d'établissements. <p>En somme, il vous apporte l'aide nécessaire dans la recherche d'un établissement partenaire.</p>	<p>Une liste des DAREIC de toutes les académies est consultable à l'adresse suivante : www.education.gouv.fr/cid1013/un-relais-dans-les-academies-les-dareic.html</p>
Autres pistes	
<p>Liste d'adresses d'établissements scolaires allemands.</p>	<p>www.schulweb.de/fr/deutschland/</p>
<p>Les sites académiques proposent une liste des établissements scolaires de l'académie ainsi que leurs coordonnées.</p>	<p>Adresse du site académique www.ac-(nom de l'academie).fr</p>
<p>Les jumelages entre villes française et allemande peuvent faciliter la démarche de recherche. Contactez le lycée professionnel ou la mairie de la ville partenaire.</p>	<p>Mairie de votre ville</p>

Comment trouver un partenaire pour un projet de mobilité en entreprise ?

Les dispositifs franco-allemands	
<p>Secrétariat franco-allemand Il apporte son aide pour une mobilité en entreprise dans le cadre d'un échange de classe.</p>	<p>www.dfs-sfa.org e-mail: info@dfs-sfa.org</p>
<p>Clubs d'affaires franco-allemands (12 en France et 9 en Allemagne) Ils peuvent être des interlocuteurs intéressants. Une aide n'est pas systématique, mais un contact peut déboucher sur un stage.</p>	<p>www.clubs-des-affaires.org/</p>
<p>Euregio Réseau franco-allemand-suisse (aire du Rhin Supérieur) regroupant des représentants des chambres consulaires des trois pays et de l'académie de Strasbourg</p>	<p>www.euregio-zertifikat.de</p>
Les chambres	
<p>Certaines chambres de commerce et d'industrie allemandes ou des métiers ont élaboré des programmes visant la mobilité des apprentis vers la France.</p>	<p>Pour trouver le site d'une chambre de commerce et d'industrie allemande : www.ihk.de Pour trouver le site d'une chambre des métiers allemande : www.zdh.de/</p>
<p>40 conseillers à la mobilité (<i>Mobilitätsberater</i>) ont été recrutés par les chambres consulaires. Ils soutiennent les entreprises dans leur recherche de partenariats, dans l'organisation du séjour à l'étranger des jeunes et apportent des informations quant aux différentes aides mises à leur disposition. Durée du projet : 1^{er} mars 2009 - 2011</p>	<p>Liste des conseillers www.handwerksblatt.de/Handwerk/Mittelstand/Bildung/8370.html</p>
<p>Ces sites à l'initiative des métiers de l'artisanat apportent des pistes et des aides quant à la mobilité en Europe.</p>	<p>www.letsgoazubi.de www.chance-europe.de</p>
<p>L'assemblée permanente des chambres de métiers propose un dispositif de mobilité des apprentis en renforçant son rôle d'animation et d'accompagnement des entreprises et des centres de formation d'apprentis. Demande à déposer sur le site :</p>	<p>Assemblée permanente des chambres de métiers Sabine Weger Tél. 01 44 43 10 58 weger@apcm.fr www.apprentieneurope.fr</p>
Autres pistes	
<p>Des réseaux se sont constitués et apportent une aide à la mobilité aux apprentis :: du Bade-Wurtemberg :: de Hanovre</p>	<p>www.goforeurope.de www.netzwerk-mobi.de/</p>

Comment financer un projet d'échange de classe ?

Les dispositifs européens	
<p>Comenius Ce programme européen finance des partenariats bilatéraux développant des projets. Ils doivent comporter deux échanges réciproques d'une durée minimale de 10 jours chacun, destinés à des élèves âgés d'au moins 12 ans.</p>	<p>www.europe-education-formation.fr/comenius-partenariats.php</p>
Les dispositifs franco-allemands	
<p>Office franco-allemand pour la Jeunesse / OFAJ Il propose un soutien aux projets d'échanges entre un lycée professionnel français et un établissement professionnel allemand accueillant de préférence des jeunes de niveau similaire et suivant une formation identique. Les rencontres peuvent avoir lieu dans la localité du partenaire ou en tiers lieu. Une subvention peut être accordée pour des réunions de préparation et d'évaluation. Durée du séjour : minimum 4 jours et maximum 21 jours. Subvention accordée pour : :: des frais de voyage :: des frais de séjour :: des frais de programme :: de l'animation linguistique sous certaines conditions. La visite préparatoire pour l'élaboration du projet peut être prise en charge. La demande de subvention émane de l'établissement qui désire se rendre dans le pays voisin et ne concerne que les personnes qui se déplacent.</p>	<p>Contact: Tél. : 01 40 78 18 31 angot@ofaj.org</p>
Les dispositifs nationaux	
<p>Les DAREIC dans les rectorats Certaines académies octroient des subventions aux jeunes souhaitant effectuer un échange avec une classe allemande. Il convient de consulter les sites académiques sous la rubrique consacrée aux relations internationales pour connaître les conditions et les modalités d'attribution des subventions.</p>	<p>Pour trouver l'adresse du site académique: www.ac-(nom de l'academie).fr</p>
Autres pistes	
<p>Les collectivités territoriales Certaines collectivités, en concertation avec les rectorats, proposent des subventions pour les lycées professionnels qui s'inscrivent dans ce type de démarche.</p>	<p>Consultez les sites des conseils régionaux</p>
<p>Les communes en Allemagne et en France Certaines villes subventionnent des échanges de classe lorsque ceux-ci ont lieu dans la ville jumelée. Renseignez-vous auprès des autorités locales.</p>	<p>Mairie de la ville</p>

Comment financer un projet de mobilité en entreprise ?

Les dispositifs européens	
<p>Leonardo da Vinci</p> <p>Ce programme européen permet de financer des projets de mobilité de la formation professionnelle initiale émanant de 31 pays. Il s'adresse aux élèves de lycée professionnel et aux apprentis français et allemands.</p> <p>Le stage peut durer de 2 à 39 semaines.</p> <p>La demande de subvention ne peut être faite individuellement et doit émaner de l'établissement scolaire.</p> <p>La demande est annuelle et son dépôt doit parvenir à l'agence en général en février pour l'année suivante.</p>	<p>www.europe-education-formation.fr/ http://nabibb.de/</p>
Les dispositifs franco-allemands	
<p>L'Office franco-allemand pour la Jeunesse</p> <p>Il attribue des bourses pour des stages pratiques en Allemagne pendant la formation professionnelle et technologique. Le stage doit être d'une durée minimale de quatre semaines. Le montant de la bourse dépend de la durée du séjour : 300 € sont alloués pour 4 semaines. Au-delà de cette durée, un forfait de 150 € est accordé par tranche de deux semaines. Durée maximale : 6 mois.</p> <p>S'ajoute une subvention aux frais de voyage : les forfaits sont déterminés par une grille (académie/Land) disponible auprès de l'OFAJ. Le cumul de la bourse OFAJ avec d'autres aides ou bourses de mobilité est possible. Sont cependant exclus de cette possibilité les bourses LEONARDO et tous les stages déjà financés par le Secrétariat franco-allemand. Dans le cadre de la préparation, du suivi et de l'évaluation d'un stage, une subvention peut également être attribuée pour le déplacement d'un enseignant. Les demandes doivent parvenir à l'OFAJ au plus tard trois mois avant le début de stage.</p>	<p>www.ofaj.org Tél. : 01 40 78 18 34 Contact : Noëlle Marceaux marceaux@ofaj.org</p>
<p>Le Secrétariat franco-allemand / SFA</p> <p>Ce programme s'adresse à des échanges de jeunes de la voie professionnelle : lycées professionnels et apprentis pour la France, apprentis pour l'Allemagne.</p> <p>Le groupe doit être constitué de 12 participants de chaque pays. La durée minimale du séjour dans le pays du partenaire est de 3 semaines. Sont pris en charge :</p> <ul style="list-style-type: none"> :: les frais d'un voyage préparatoire pour deux responsables de l'établissement français chez le partenaire allemand afin de définir les contenus de l'échange ; :: les frais de préparation linguistique des participants ; :: les frais de voyage du groupe et des accompagnateurs. <p>La demande émane des lycées professionnels et des centres de formation pour apprentis.</p>	<p>www.dfs-sfa.org e-mail : info@dfs-sfa.org Tél. : +49 (0)6 81 50 11 180 Fax : +49 (0)6 81 50 11 213</p>

Les dispositifs nationaux	
<p>Les DAREIC dans les rectorats Certaines académies octroient des subventions aux jeunes souhaitant effectuer un stage à l'étranger. Consultez les sites académiques sous la rubrique consacrée aux relations internationales pour connaître les conditions et les modalités d'attribution des bourses.</p>	<p>Pour trouver l'adresse du site académique : www.ac-(nom de l'academie).fr</p>
<p>Les collectivités territoriales Certaines collectivités, en concertation avec les rectorats, proposent des subventions pour les lycéens professionnels.</p>	<p>Consultez les sites des conseils régionaux</p>
<p>Les chambres consulaires - programme Letsgo Programme permettant de subventionner des apprentis des métiers de l'artisanat. Prise en charge forfaitaire des frais de déplacement et de séjour pour une durée de 3 semaines pour un apprenti de plus de 18 ans. Ce programme finance tant des stages individuels que des stages dans le cadre d'un échange de groupe.</p>	<p>www.lets-go-azubi.de</p>
<p>L'assemblée permanente des chambres des métiers Le programme www.apprentienurope.fr permet de financer des projets de mobilité des apprentis relevant des chambres de métiers jusqu'en 2013.</p>	<p>Assemblée permanente des chambres de métiers Sabine Weger Tél. 01 44 43 10 58 weger@apcm.fr www.apprentienurope.fr</p>

Check-list pour la période de formation en entreprise pour l'élève français

AVANT LE DÉPART		MOYENS / RESSOURCES
Contact avec l'entreprise d'accueil		
Lettre de motivation et curriculum vitae Appel téléphonique		CV européen en ligne http://europass.cedefop.europa.eu/
Recherche d'un lieu d'hébergement réalisée par l'équipe pédagogique		
Contact avec les offices de tourisme		
Contact avec les lieux d'hébergement		
Confirmation de réservation d'hébergement		
Aspects administratifs réalisés par l'enseignant		
Établissement des conventions de stage et courrier d'accompagnement		ftp://trf.education.gouv.fr/pub/edutel/bo/2003/44/allemand.pdf
Réalisation des conventions d'hébergement ⁽¹⁾		
Demande de l'Europass Mobilité		www.europe-education-formation.fr/europass-mobilite.php
Négociation des objectifs de formation avec le tuteur d'entreprise		Grille de négociation d'objectifs par diplôme - sites académiques
Préparation d'une fiche descriptive de formation traduite		
Organisation d'une réunion d'information avec les parents		Mallette pédagogique de l'académie de Strasbourg
Travaux préparatoires avec les élèves		
Constitution des dossiers : trajet hébergement-entreprise, contacts téléphoniques importants, lexique ...		Fiches Prodialog - glossaires OFAJ téléchargeables
Documents administratifs à rassembler (carte européenne d'assurance maladie, copie de la carte d'identité, fiches de renseignements des responsables légaux)		Demande de la carte européenne 3 semaines avant le départ
Consignes de travail à réaliser durant le stage et documents à rapporter : carnet de stage à compléter, prise de notes, envoi d'un bilan-étape du vécu en entreprise		Exemple de <i>Praktikumsheft</i> sur le site CIEP - Europro
Informations quant à la conservation des pièces justificatives à présenter dans le cadre du remboursement des frais engagés		

1 En fonction de l'hébergement

DURANT LE STAGE – SUIVI DES ÉLÈVES		MOYENS / RESSOURCES
	Organisation des visites par le professeur : prise de contact téléphonique pour déterminer la date	
	Contact avec les élèves ou les parents si nécessaire	
	Transmission, par courriel, du bilan-étape du vécu en entreprise effectuée par l'élève	
	Évaluation des compétences acquises par le tuteur et le professeur	Grilles d'évaluation traduites
	Attestation de stage à faire établir par l'entreprise d'accueil	
APRÈS LE STAGE		MOYENS / RESSOURCES
	Exploitation du vécu de l'entreprise et restitution	
	Aide à la rédaction du rapport de stage et préparation à la présentation orale en prévision d'une évaluation certificative du type section européenne - Europro	Tableau comparatif section européenne - Attestation Europro
	Rapports pour les organismes financeurs	

Check-list pour la période de formation en entreprise pour l'apprenti français

AVANT LE DÉPART		MOYENS / RESSOURCES
Contact avec l'entreprise		
	Demande d'autorisation auprès du maître d'apprentissage pour réaliser un stage à l'étranger	
	Recherche d'une entreprise d'accueil : possibilité d'adresser une demande auprès de l'Association permanente des chambres des métiers (APCM) ou de l'Assemblée des chambres françaises de commerce et d'industrie (ACFCI) pour obtenir de l'aide (en fonction du diplôme préparé par l'apprenti)	Contact : weger@apcm.fr www.cci.fr/web/boite-a-outils/financement-subventions-aides
	Lettre de motivation et curriculum vitae Appel téléphonique	CV européen en ligne http://europass.cedefop.europa.eu/
Recherche d'un lieu d'hébergement réalisée par l'équipe pédagogique ou par l'apprenti		
	Contact avec les offices de tourisme et les lieux d'hébergement	
Aspects administratifs réalisés par l'administration		
	Établissement de la convention de mise à disposition d'un apprenti entre l'employeur, l'apprenti et l'entreprise d'accueil	Arrêté du 2 février 2009 téléchargeable à l'adresse suivante
	Transmission de la convention au directeur du CFA pour avis	
	Transmission de la convention accompagnée de l'avis :: au directeur départemental du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle :: au recteur ou à l'autorité pédagogique de référence	www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFT-EXT000020310050
	Réalisation des conventions d'hébergement, si nécessaire (en fonction de l'hébergement)	
	Demande de l'Europass Mobilité	www.europe-education-formation.fr/europass-mobilite.php
	Négociation des objectifs de formation avec le maître d'apprentissage	Document de liaison et grilles de négociation d'objectifs correspondant au diplôme
	Organisation d'une réunion d'information avec les parents	Mallette pédagogique de l'académie de Strasbourg (site)

Travaux préparatoires avec les apprentis	
Constitution des dossiers : trajet hébergement-entreprise, contacts téléphoniques importants, lexique...	
Consignes pour les documents administratifs indispensables (carte européenne d'assurance maladie, copie de la carte d'identité, fiches de renseignements des responsables légaux)	
Consignes pour les aspects pédagogiques : :: préparation à l'attestation Europro en cours :: carnet de stage à compléter, prise de notes destinée à réaliser un rapport :: transmission d'un bilan-étape du vécu en entreprise	
Informations quant à la conservation des pièces justificatives à présenter dans le cadre du remboursement des frais engagés	
DURANT LE STAGE – SUIVI DES APPRENTIS	MOYENS / RESSOURCES
Organisation des visites par les enseignants : prise de contact téléphonique pour déterminer la date	
Contact avec les apprentis ou les parents si nécessaire	Tableau comparatif section européenne - Attestation Europro
Transmission, par courriel, du bilan-étape du vécu en entreprise par l'apprenti	
Évaluation conjointe des compétences acquises lors de la visite par le tuteur et l'enseignant	Grilles d'évaluation traduites
Établissement d'une attestation de stage par l'entreprise	
APRÈS LE STAGE	MOYENS / RESSOURCES
Exploitation du vécu de l'entreprise et restitution	
Aide à la rédaction du rapport de stage et préparation à la présentation orale en prévision d'une évaluation certificative du type section européenne - Europro	Tableau comparatif section européenne - Attestation Europro (cf. fiche ressource 1)
Rapports pour les organismes financeurs	

Glossaire

Land: L'Allemagne est découpée en 16 Länder.

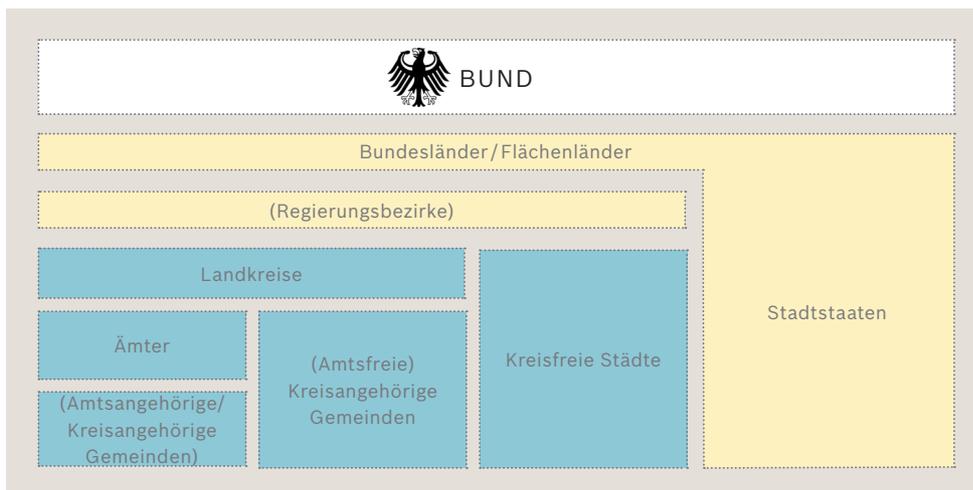
L'Allemagne étant un état fédéral, le rôle des Länder est plus important que celui des régions françaises, notamment pour ce qui est de la gestion de l'éducation. Chaque Land possède une constitution, un gouvernement et un parlement.

Ständige Konferenz der Kultusminister der Länder: conférence permanente des ministres de l'Éducation et des Affaires culturelles des Länder. Elle regroupe les ministres de l'Éducation, des Sciences et de la Culture des Länder ou ses représentants. Cette structure suprarégionale a pour objectifs de définir et de défendre des positions communes dans le domaine de l'Éducation. À cet effet, elle a « défini des caractéristiques communes aux systèmes scolaires de tous les Länder et passé des accords pour la reconnaissance des certificats de fin d'études délivrés par les établissements de l'enseignement général et professionnel dans tous les Länder. »

Source: www.centre-inffo.fr/Allemagne

Regierungspräsidium: appelé aussi *Bezirksregierung* comme en Rhénanie-du-Nord-Westphalie. Il s'agit d'une instance administrative intermédiaire.

La structure administrative en Allemagne



Source: adapté d'après des informations de Wikipedia

Ce schéma illustre la structure administrative de l'Allemagne:

:: Le Bund est l'État fédéral.

:: Celui-ci est divisé en 16 Länder dont 3 villes-États (*Stadtstaaten*): Hambourg, Berlin, Brême.

:: Les 5 grands Länder, à savoir le Bade-Wurtemberg, la Bavière, la Hesse, la Rhénanie-Palatinat et la Saxe, sont subdivisés en *Regierungsbezirke*.

- :: Chaque Land (hormis les villes-États) est divisé en *Landkreise* et *kreisfreie Städte*. Ces dernières désignent des villes n'appartenant pas à un *Landkreis*.
- :: Certains Länder sont dotés d'un *Amt*, étape intermédiaire entre le *Landkreis* et les communes (*Gemeinden*).

Kindergarten-école maternelle: L'éducation préscolaire n'est pas obligatoire et ne fait pas partie du système scolaire public. Elle relève de la compétence des institutions d'aide à l'enfance et à la jeunesse.

Hauptschule: Cette structure accueille plutôt des élèves éprouvant des difficultés scolaires ou qui visent une formation en alternance. Ils bénéficient d'un enseignement général de base pendant 5 ou 6 ans en fonction des Länder. Les élèves y préparent le *Hauptschulabschluss*, certificat de fin de cycle de la *Hauptschule*.

Realschule: Les élèves fréquentant ce type de structure bénéficient d'un enseignement général plus étendu qu'en *Hauptschule* qui s'étend sur une période de 6 ans. Ils peuvent obtenir le *Realschulabschluss*, certificat de fin de cycle de la *Realschule*. Ce dernier est reconnu dans la plupart des Länder comme un *Mittlerer Bildungsabschluss*.

Gymnasium: L'enseignement général dispensé est plus large et les élèves peuvent obtenir à la fin de la formation l'*Abitur*, qui est l'équivalent du baccalauréat général français.

Gesamtschule: Il s'agit d'un établissement scolaire qui réunit les divers types d'enseignement dispensé dans les structures citées précédemment.

Abschluss: Les Allemands postulent à des diplômes en fin de cycle d'une structure scolaire. Ces certificats se situent sur 3 niveaux :

NIVEAU ALLEMAND	TYPE DE CERTIFICAT	EXPLICATION
Erster allgemeinbildender Schulabschluss	Hauptschulabschluss	Premier certificat d'enseignement général
Mittlerer Bildungsabschluss	Realschulabschluss	Certificat intermédiaire qui équivaut au diplôme national du brevet + 1 année
Hochschulreife	- Allgemeine Hochschulreife (Abitur) - Fachgebundene Hochschulreife - Fachhochschulreife	Certificat qui donne accès à l'enseignement supérieur

Différents processus européens

Chaque processus porte le nom de la ville où les ministres se sont réunis, à savoir le processus de Bologne, de Lisbonne puis de Copenhague.

Le processus de Lisbonne de 2000 : Les chefs d'État et de gouvernement ont fixé un nouvel objectif stratégique à l'Union européenne pour la période 2000-2010 : « devenir l'économie de la connaissance, la plus compétitive et la plus dynamique du monde, capable de croissance économique durable accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale ». À cet effet, il convient de développer la formation professionnelle et de transformer l'éducation dans toute l'Europe.

Le processus de Copenhague en 2002 a rassemblé les ministres de l'Éducation des 31 pays européens, ainsi que les partenaires sociaux européens. Il a pour objectif « le renforcement de la coopération dans le domaine de l'enseignement et de la formation professionnels ». Il fait l'objet de « communiqués » des ministres européens de l'Éducation et de la formation professionnelle, des partenaires sociaux européens et de la Commission européenne, tel que le communiqué de Bordeaux.

E.C.V.E.T. (European Credit for Vocational Education and Training) : Il s'agit de crédits d'apprentissage européens pour la formation et l'enseignement professionnels. Vous trouverez toutes les informations détaillées relatives à ce système de points de crédits sous www.ecvet.net/

Les « mesures jeunes actifs »

Le 24 avril 2009, le Président N. Sarkozy a annoncé l'appui du gouvernement en faveur de l'emploi des jeunes. Cette annonce s'est traduite par le lancement le 15 juin 2009 des « mesures jeunes actifs ». Elles s'inscrivent dans le cadre du plan de relance gouvernemental et ont pour objectifs d'augmenter les chances d'insertion professionnelles des moins de 26 ans et d'aider les entreprises à recruter plus facilement des jeunes en proposant :

- :: un élargissement du dispositif « zéro charge » aux entreprises de onze salariés et plus pour leur recrutement d'apprentis ;
- :: une prime de 1 800 euros pour les entreprises de moins de 50 salariés qui embauchent un premier apprenti ou un apprenti supplémentaire ;
- :: une aide à l'embauche d'un jeune de moins de 26 ans en contrat de professionnalisation ;
- :: une prime de 3 000 euros pour les entreprises qui recrutent en CDI des jeunes de moins de 26 ans qu'elles ont accueillis en stage ;
- :: 50 000 contrats initiatives emploi (CIE) supplémentaires pour les jeunes ;
- :: le lancement d'un contrat d'accompagnement formation ;
- :: la mise en place de contrats passerelles vers l'emploi dans les collectivités territoriales.

Lectures et sites intéressants

Les liens et ouvrages cités vous donnent des compléments d'information sur les différents aspects évoqués dans le manuel. Les sites déjà mentionnés dans les fiches ressources n'apparaissent pas ci-dessous.

Sites et ouvrages consacrés au système éducatif français

www.education.gouv.fr	Site institutionnel du ministère de l'Éducation nationale
Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et les recherches	Publié par la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP), cet ouvrage vous donne des informations détaillées et chiffrées sur l'enseignement. Il est réactualisé chaque année.
http://www.education.gouv.fr/	Site institutionnel pour les professionnels de l'Éducation nationale

Sites et ouvrages consacrés au système éducatif allemand

www.bmbf.de/	Site institutionnel du ministère de l'Éducation
www.bibb.de	Site institutionnel du <i>Bundesinstitut für Berufsbildung</i>
www.kmk.org	Site institutionnel de la Conférence permanente des ministres de l'Éducation et des Affaires culturelles des Länder en Allemagne
www.bildungsserver.de/	Site institutionnel dédié à l'enseignement en Allemagne
Das Bildungswesen in der Bundesrepublik Deutschland 2007	Ouvrage publié par la Conférence permanente des ministres de l'Éducation et des Affaires culturelles des Länder en Allemagne
Datenreport zum Bildungsbericht 2009	Ouvrage publié par le <i>Bundesinstitut für Berufsbildung</i>
Berufsbildungsbericht 2009	Ouvrage publié par le ministère fédéral de l'Éducation et de la Recherche
Le système éducatif	Ouvrage publié par la Conférence permanente des ministres de l'Éducation et des Affaires culturelles des Länder en Allemagne (publication en français)
Berufsbildung in Deutschland	Ouvrage publié par le CEDEFOP, Panorama series 136, 2007 Auteurs : Ute Hippach-Schneider/Martina Krause/Christian Woll

Sites et ouvrages consacrés à la coopération franco-allemande

www.deutschland-frankreich.diplo.de/ www.france-allemande.fr	Sites institutionnels dédiés à la coopération franco-allemande
Le programme d'échanges pour jeunes et adultes en formation professionnelle initiale et continue	Rapport de l'Inspection générale de l'Éducation nationale et de la Recherche et de l'Inspection générale des Affaires sociales, octobre 2005
Die deutsch-französischen Beziehungen seit 1963	Ouvrage publié par Leske + Budrich Auteurs : Adolf Kimmel / Pierre Jardin en collaboration avec l'institut franco-allemand Opladen, 2002

Sites dédiés aux jeunes Européens

www.cidal.diplo.de	Centre d'information et de documentation sur l'Allemagne (CIDAL), il informe le public français et francophone sur l'Allemagne contemporaine.
www.fplusd.org/	Portail d'informations sur l'apprentissage de la langue allemande en France et inversement : échanges, rencontres, études, travail, culture
www.voltaireonline.org/	VoltaireOnline.eu, magazine étudiant en ligne, est un lieu d'informations, de conseils et d'entraide pour vivre pleinement l'Europe du quotidien.

Sites consacrés à l'Union européenne et aux systèmes éducatifs en Europe

http://europa.eu/	Site officiel de l'Union européenne
www.centre-inffo.fr/CEDEFOP-Centre-europeen-pour-le.html	Centre européen pour le développement de la formation professionnelle Le CEDEFOP est un centre de référence de l'Union européenne en matière de formation et d'enseignement professionnels.
http://ec.europa.eu/eures/	Site d'information sur les possibilités d'emploi, d'éducation et de formation en Europe
www.eurydice.org/	Site présentant les politiques et systèmes éducatifs en Europe

www.ec.europa.eu/ploteus/	Portail de l'Union européenne relatif aux différents systèmes éducatifs européens. Il a pour vocation d'aider les étudiants, les demandeurs d'emploi, les travailleurs, les parents, les conseillers d'orientation et les enseignants à trouver des informations sur les études en Europe. Il contient des informations sur 30 pays dans différentes langues.
--	---

Ouvrages et sites consacrés à la pédagogie de la mobilité et à l'enseignement de l'Europe

www.ciep.fr/	Site plurilingue qui apporte des informations en matière de coopération internationale en éducation et présente des séquences pédagogiques. Le CIEP propose également des formations aux enseignants.
Enseigner l'Europe, enseigner en Europe	Actes du colloque de Saint-Germain-en-Laye, 19 et 20 mars 2003
www.ofaj.org	Site qui apporte des informations et de nombreuses pistes pédagogiques relatives à la mise en œuvre de la mobilité

Divers

Points de vue - Sichtweisen	Ouvrage publié par NDV Editions Doumic, 2008 Auteurs : Frank Baasner / Bérénice Manac'h / Alexandra von Schumann
www.letsgoazubi.de/dokumente/europaassistent-brosch_frankreich_download.pdf	Brochure publiée par les chambres de métiers allemandes consacrée à la préparation interculturelle avant le départ en stage

Les auteurs

Ginette Kirchmeyer, Inspectrice de l'Éducation Nationale, spécialité Économie-Gestion.

S'est fortement impliquée – dès son entrée dans l'Éducation nationale, en 1973, en qualité de professeur de communication administrative et bureautique – dans la promotion et la valorisation de la mobilité franco-allemande dans le cadre d'échanges et de partenariats.

Depuis 2001, ses fonctions d'Inspectrice de l'Éducation Nationale lui permettent de s'investir encore davantage dans cette voie en diversifiant les approches et champs d'action. À la demande du ministère, elle a mis en place avec son collègue inspecteur allemand l'expérimentation de l'attestation Europro en 2001 dans l'académie de Dijon. Cette expérience s'est traduite par la publication d'une brochure « Comment préparer vos élèves à l'attestation Europro ? »

Soucieuse d'apporter tous les éclairages utiles tant aux équipes pédagogiques qu'à l'ensemble des acteurs, elle a participé, en 2005, à la création de l'*Akademie der Beruflichen Bildung - ABB* au sein de trois académies : Dijon, Lyon, Strasbourg, la région Alsace et le Land Bade-Wurtemberg.

Depuis sa nomination, en septembre 2004, dans l'académie de Strasbourg, elle poursuit avec sa collègue IEN Allemand-Lettres cet engagement au service de la promotion de la mobilité franco-allemande. Chargée du pilotage de l'ABB, elle s'attache à nouer, développer, renforcer des partenariats avec les établissements scolaires en France et en Allemagne ainsi que les entreprises. À ce titre, elle travaille en étroite collaboration avec les différentes organisations professionnelles, les chambres consulaires et les représentants des *Regierungspräsidien* ou des *Kultusministerien*.

Isabelle Wolf, Inspectrice de l'Éducation Nationale depuis 2004, spécialité Allemand-Lettres, dans les académies de Strasbourg et Nancy-Metz.

A enseigné l'allemand et les lettres de 1995 à 2004 au lycée professionnel André Siegfried d'Haguenau. Les partenariats avec des établissements allemands lui ont permis d'assurer l'enseignement du français auprès d'élèves allemands et ainsi de s'approprier le fonctionnement du système éducatif allemand dans la voie professionnelle.

Dans sa fonction d'Inspectrice de l'Éducation Nationale, elle met ces expériences au service de la promotion et de la valorisation de la mobilité entre les académies de Strasbourg et de Nancy-Metz et l'Allemagne. À ce titre, elle fait partie de plusieurs groupes transfrontaliers œuvrant pour la mobilité des jeunes.

De ce fait, elle entretient de nombreux contacts avec des partenaires de la voie professionnelle outre-Rhin, à savoir des représentants des Regierungspräsidien ou des Kultusministerien en Sarre et Bade-Wurtemberg ainsi que des chambres consulaires.

La collaboration avec Ginette Kirchmeyer, IEN Économie-Gestion de l'académie de Strasbourg, a permis de développer et de dynamiser les projets de mobilité auprès des équipes pédagogiques. Le travail en interdisciplinarité avec tous les intervenants dans la formation des jeunes (membres de l'éducation et du monde économique) constitue un réel atout.

Fermeement convaincues que la mobilité est une clé de la réussite professionnelle des jeunes, les deux inspectrices encouragent vivement les équipes pédagogiques à s'inscrire dans le travail en interdisciplinarité et à s'impliquer dans les projets à mobilité.

Édité par la Robert Bosch Stiftung

Robert Bosch Stiftung GmbH
Heidehofstraße 31
70184 Stuttgart
www.bosch-stiftung.de

Texte

Ginette Kirchmeyer, Isabelle Wolf

Concept et rédaction

Christina Hesse

Mise en page de couverture

Tanja Frey, photo : Thomas Majchrzak

Mise en page

siegel konzeption | gestaltung, Stuttgart

Droits

Robert Bosch Stiftung GmbH, Stuttgart, 2010
Droits de reproduction réservés dans tous pays
ISBN 978-3-939574-22-4